

N° d'agr ation : P 204081

Belgique – Belgique
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

L'insertion

n°59&60 – Avril/Mai 2005

Mensuel de la FeBISP (ne para t pas en mai - juillet & ao t)

Bureau de d p t
1190 Bruxelles 19



Editrice responsable N. Hoffstadt - FeBISP - rue des Alli s, 307 - 1190 Bxl
T l : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04 - E-mail : <mailto:hoffstadt@febisp.be> - Web : <http://www.febisp.be/>

Avec le soutien de la Commission communautaire fran aise



du Fonds social europ en



et du Minist re de l'Emploi de la R gion de Bruxelles-Capitale



QUI SOMMES-NOUS ?

La Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion

(FeBISP asbl) représente les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les Missions Locales et les nouvelles initiatives de l'économie sociale d'insertion. Les 57 associations qui la composent ont en commun :

- d'avoir leur siège d'activités en Région de Bruxelles-Capitale ;
- de travailler dans le domaine de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et/ou de l'économie sociale d'insertion ;
- de mener leur action en favorisant également la participation, l'émancipation, la citoyenneté et la création de liens sociaux, l'égalité des chances ;
- de mener leur action en contribuant au développement socio-économique de la Région ;
- de s'inscrire dans des logiques de partenariats à tous les niveaux ;
- d'œuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics (notamment l'ORBEm, la Cocof, l'IBFFP, les pouvoirs locaux, le FSE...) quant aux objectifs et aux moyens à mettre en œuvre.

Confrontées à des réalités communes, elles ont des intérêts à défendre, ensemble, à trois niveaux :

1. en tant que professionnels du secteur ;
2. en tant qu'associations reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics ;
3. en tant qu'associations du non marchand employant des travailleurs.

En constituant la FeBISP, les associations membres se donnent pour objectifs prioritaires :

1. De renforcer leurs capacités professionnelles et d'expertise via

- l'organisation d'activités de formation et de recherche, permettant la meilleure pratique possible, ainsi que la compréhension du milieu où elle s'insère ;
- l'évaluation du partenariat « Publics / opérateurs / partenaires sociaux / pouvoirs publics / pouvoirs politiques » ;
- l'analyse des aspects éthiques et déontologiques ;

- l'examen critique de leurs pratiques afin de dégager les lignes de force des approches de l'ISP.

2. De définir des programmes d'action concertée. Notamment pour

- que les associations disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain et aux missions d'intérêt général qui leur sont confiées ;
- l'amélioration qualitative de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur, par l'instauration d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales ;
- participer à la consolidation et à la reconnaissance du secteur de la formation et de l'ISP au sein du secteur non marchand, tant au plan local, régional, communautaire que fédéral ;
- favoriser le développement de projets d'économie sociale.

3. D'agir solidairement vis-à-vis de nos interlocuteurs et de représenter le secteur de l'ISP dans les différents lieux où cela peut s'avérer nécessaire.

4. D'assister ses membres dans les domaines les plus variés (administratifs, juridiques, législatifs, comptables, pédagogiques, financiers...), de veiller à améliorer le fonctionnement de nos institutions pour leur permettre de se concentrer au maximum sur leurs tâches essentielles. En fonction des besoins et de nos moyens, ces tâches pourront être prises en charge soit par l'échange d'informations et de savoir-faire au sein de la FeBISP, soit par la mise sur pied de services propres, soit par le recours à des solutions externes.

Equipe exécutive de la FeBISP :

Gabriel Maissin, administrateur-délégué - **Suzanne Beer**, secrétaire générale - **Valérie Dancart**, assistante de gestion - **Pierre-Alain Gerbeaux**, attaché relations institutionnelles - **Nathalie Hoffstadt**, attachée relations publiques & information - **Michèle Hubin**, attachée relations sociales - **Delphine Huybrecht**, attachée économie sociale - **Delphine Libert**, secrétaire de direction - **Ana Teixeira**, attachée pédagogique formation professionnelle.

Edito

« Le futur serait riche de tous les possibles, si le passé n'y projetait, déjà, son ombre... »

Le poète a toujours raison. Sans doute en sommes-nous arrivés là avec la FeBISP : voilà déjà notre septième rapport d'activités en bonne et due forme.

Plus que jamais, nous restons convaincus que les chantiers sont loin d'être achevés ; un emploi digne pour chacun, la possibilité offerte à tous, quel que soit son niveau de départ, de se former, de se réorienter, d'acquérir qualifications et compétences, de créer des initiatives utiles dans le domaine de l'économie sociale d'insertion... Nous ne voulons donc pas perdre de vue l'avenir, les défis et les développements nécessaires.

Mais nous le faisons aussi avec une expérience, quelques années de travail intense, de réflexions, de négociations, avec des changements acquis et d'autres qui sont toujours attendus. Avec l'implication de dizaines de directeurs, responsables pédagogiques, formateurs et agents d'accueil qui participent à nos assemblées, groupes de travail ... Bref, tout un collectif qui apprend aussi la difficulté de faire bouger les choses et le poids du passé.

En quelque sorte nous mûrissons...

Nous sommes redevables vis-à-vis de nos membres, c'est pourquoi nous rendons compte de ce travail à travers ce texte. Nous sommes aussi redevables en tant que secteur de l'action sociale de notre engagement au sein de notre région, c'est pourquoi nous vous avons adressé ce document et vous invitons à en prendre connaissance.

S'il suscite de votre part une réaction, une suggestion, une critique, une proposition, soyez assurés que nous en prendrons bonne note.

Très cordialement,

Gabriel Maissin
Administrateur délégué

Suzanne Beer
Secrétaire générale

Sommaire

| | |
|---|--------------|
| Actualités | p. 4 |
| → Remous dans le petit monde des stages : l'Arrêté royal sur la protection des stagiaires | p. 4 |
| Dossier du mois : Numéro spécial consacré à notre rapport d'activités 2004 | p. 5 |
| Annonces | p. 45 |
| Agenda | p. 46 |
| → Le travail de la FeBISP du 16/03 au 15/04 | |
| → Activités en mai | p. 47 |
| → Activités en juin | p. 47 |

REMOUS DANS LE PETIT MONDE DES STAGES : L'ARRETE ROYAL SUR LA PROTECTION DES STAGIAIRES

A lors que l'intensification des stages figure dans le projet de contrat stratégique pour l'éducation de la Communauté française et que le stage se profile comme un outil pédagogique et méthodologique pour aider les stagiaires à construire leur parcours personnel d'insertion, la Ministre fédérale de l'Emploi Freya Van den Bossche jette, par une démarche impromptue de publication d'un Arrêté royal (AR), certaines ambiguïtés sur la praticabilité du stage.

L'Arrêté royal en question est daté du 21 septembre 2004 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2004. Il définit une série d'obligations à remplir par l'employeur dans le cadre du contrat de stage. Celui-ci doit d'abord fournir une analyse de risques pour tout stagiaire et faire passer un examen médical à tous ceux qui seraient soumis à des risques particuliers ou spécifiques.

Rien de bien neuf ! Les directives européennes avaient déjà donné le ton et un AR, du 3 mai 2003, relatif à la protection des jeunes au travail, fixait déjà des obligations similaires. Il avait cependant fait l'objet de mesures transitoires durant l'année scolaire précédente.

On soupçonnait par ailleurs une application très laxiste de la réglementation en vigueur. C'était sans compter sur un nouveau rappel de leurs obligations à chacune des parties via la circulaire très di-

rective, adressée aux établissements d'enseignement.

Alors que fument les questions parlementaires aux réponses peu satisfaisantes et qu'un recours a été introduit devant le Conseil d'Etat, les faits sont là et le risque est grand de voir de petites entreprises, qui n'ont pas les moyens de respecter à la lettre cette directive, préférer ne plus accueillir de stagiaires chez eux.

Alors les flux entre écoles et entreprises seraient-ils compromis ? Pas encore !

La FeBISP, consciente de l'enjeu pour ses membres, a pris le relais de la CESSoc et s'est associée à la Confédération des Entreprises Non Marchandes pour faire entendre, aux côtés du secteur des soins hospitaliers, la voix des opérateurs d'insertion auprès du Cabinet Van den Bossche et des différents cabinets communautaires. Plusieurs pistes de réflexion semblent se dégager. Tout d'abord, il est unanimement reconnu qu'il faut travailler sur une diminution drastique des coûts quel que soit le « preneur en charge¹ ». Mais plus prometteuse encore est la démarche qui vise à organiser une solidarité de la responsabilité : l'organisation administrative de la surveillance médicale reviendrait à l'opérateur de formation², tandis que la responsabilité de l'examen médical proprement dit reviendrait à l'employeur qui accueille le stagiaire. Pouvons nous plus loin le raisonnement sans pour autant atteindre l'utopie : le monde des

entrepreneurs devrait solidariser le coût des examens médicaux en instituant un « Fonds des entrepreneurs », dans lequel chacun irait puiser au moment voulu. Oui, mais voilà, s'agit-il bien de solidarité ? Et, in fine, qui paiera ? Une des solutions proposées par les syndicats concernés est de recourir aux Fonds sectoriels dont une partie du budget est consacrée à la formation. Mais tous les secteurs ne sont pas égaux. Pour ne citer qu'un exemple, le Fonds de la formation continuée des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise ne peut s'adresser qu'à des bénéficiaires qui sont des travailleurs du secteur et non à des demandeurs d'emploi, qualité de nos stagiaires. En d'autres termes, le Fonds ne pourrait pas intervenir car l'un des critères fondamentaux d'intervention, la qualité de travailleur du secteur, n'est pas rempli. Quoi qu'il en soit, puisqu'il y a volonté d'une solution concertée, il s'agit de rester vigilants et surtout, de ne pas négliger la participation de notre secteur au débat. Rappelons-nous que l'insertion bruxelloise compte actuellement quelques 1.500 stagiaires et que bien plus encore sommeillent dans les rangs des publics à insérer dans le futur.

Michèle Hubin

1 Le coût réduit s'élèverait à 33 euros.

2 Rappelons qu'il ne s'agit pas d'une dépense éligible aux yeux des différents pouvoirs subsidants en Région de Bruxelles-Capitale.

Dossier du mois

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2004

**AVEC LE SOUTIEN DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN
ET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Table des matières _____ | 6 |
| Introduction _____ | 8 |
| 1. _____ | 10 |
| Les événements les plus marquants pour la FeBISP au cours de l'année _____ | 10 |
| 1.1. 2004 : année de l'élargissement pour L'Union européenne... et pour la FeBISP qui s'ouvre à l'économie sociale _____ | 10 |
| 1.1.1. La modification et l'adoption des statuts _____ | 10 |
| 1.1.2. Le mémorandum de l'économie sociale _____ | 10 |
| 1.1.3. La rencontre internationale des entreprises d'insertion à Montréal _____ | 11 |
| 1.2. Un syllabus pour (mieux) comprendre les Missions Locales et ce qu'elle font _____ | 12 |
| 1.2.1. Une publication... _____ | 12 |
| 1.2.2. Et une conférence de presse en présence du Ministre Eric Tomas _____ | 13 |
| 1.3. Un mémorandum à l'aube de la nouvelle législature _____ | 13 |
| 1.3.1. L'Assemblée générale de la FeBISP rencontre le Ministre Eric Tomas. _____ | 14 |
| 1.3.2. La FeBISP comme acteur privilégié dans l'élaboration du Contrat pour l'Economie et l'Emploi. _____ | 14 |
| 1.4. L'ISP légitimée dans le marché de l'emploi bruxellois _____ | 14 |
| 1.5. Le salon de la formation professionnelle _____ | 14 |
| 2. _____ | 16 |
| La FeBISP et ses missions _____ | 16 |
| 2.1. Impulser et coordonner la réflexion des OISP sur la définition et l'actualisation de leur rôle et de leurs missions _____ | 16 |
| 2.1.1. Alimenter la réflexion pédagogique des membres _____ | 16 |
| 2.1.1.1. Le Groupe de travail « stage en entreprise » _____ | 16 |
| 2.1.1.2. Le Groupe de travail « ISP construction » _____ | 16 |
| 2.1.1.3. Le Groupe de travail Validation des compétences _____ | 17 |
| 2.1.1.4. Le suivi du Projet Equal Valid _____ | 17 |
| 2.1.1.5. Un projet pilote de formation en alternance _____ | 17 |
| 2.1.2. Soutien aux futures initiatives d'économie sociale d'insertion _____ | 18 |
| 2.1.2.1. Le Groupe de travail économie sociale _____ | 18 |
| 2.1.2.2. Appui individualisé aux porteurs de projets d'économie sociale d'insertion _____ | 19 |
| 2.1.2.3. Actions de visibilisation de l'économie sociale d'insertion bruxelloise _____ | 19 |
| 2.1.2.4. Le programme ECSA REVES _____ | 20 |
| 2.1.3. Le Groupe de travail « Missions Locales » _____ | 20 |
| 2.1.3.1. Accompagnement et suivi actifs des chômeurs _____ | 20 |
| 2.1.3.2. Réflexion sur un projet d'ordonnance régionale relatif aux Missions Locales et OOTB _____ | 21 |
| 2.2. Représenter ses membres et définir une position institutionnelle et/ou pédagogique sur les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics ou les parastataux de tutelle _____ | 22 |
| 2.2.1. Les dossiers discutés au Comité de concertation _____ | 22 |
| 2.2.1.1. _____ Les cahiers des charges Alphabétisation et Formation de base _____ | 22 |
| 2.2.1.2. Le réseau Corail de Bruxelles Formation (9 réunions au total) _____ | 22 |
| 2.2.2. Le Contrat de formation professionnelle de Bruxelles Formation _____ | 23 |

| | |
|---|-----------|
| 2.2.3. Participation de la FeBISP à des groupes de travail institutionnels _____ | 23 |
| 2.2.3.1. Le Groupe de travail COCOF sur l'étude du public ISP _____ | 23 |
| 2.2.3.2. Le Groupe de travail DOFFO _____ | 23 |
| 2.2.3.3. Le Groupe de Travail TUTORAT _____ | 24 |
| 2.2.3.4. Le soutien de la FeBISP à LIRE-ET-ECRIRE _____ | 24 |
| 2.2.4. Relations et travaux avec l'ORBEM _____ | 24 |
| 2.2.4.1. Comité de suivi RPE _____ | 24 |
| 2.2.4.2. Comité de coordination Missions Locales – ORBEM – OOTB _____ | 25 |
| 2.2.5. La CCFEE et ses groupes de travail _____ | 25 |
| 2.2.5.1. La FeBISP à la CCFEE : en général _____ | 25 |
| 2.2.5.2. Le Groupe de travail sur l'avenir des Fonds structurels européens _____ | 25 |
| 2.2.5.3. Le Bureau permanent de l'Alternance _____ | 26 |
| 2.2.6. Les Instances paritaires _____ | 26 |
| 2.2.6.1. La FESEFA : Conseil d'administration et Assemblée générale _____ | 26 |
| 2.2.6.2. CESSoC : Conseil d'administration et Assemblée générale _____ | 27 |
| 2.2.7. Le Comité de liaison FSE : début du système de préfinancement structurel FSE27 | |
| 3.3. Développer l'information et la communication entre les opérateurs d'insertion bruxellois. | |
| Rendre le dispositif bruxellois plus lisible _____ | 28 |
| 3.3.1. La préparation de l'enquête ISP _____ | 28 |
| 3.3.2. « L'Insertion » _____ | 28 |
| 3.3.3. Le site Internet _____ | 30 |
| 3.3.4. L'animation de débats : festival « Regards sur le travail » _____ | 31 |
| 4.4. Renforcer la structuration et la profession-nalisation des opérateurs bruxellois par la formation des travailleurs et des responsables. Développer une vision prospective | 31 |
| 4.4.1. Le Fonds de formation des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise _____ | 31 |
| 4.4.2. Intervention dans les journées de formation CESSoC _____ | 32 |
| 5.5. Représenter ses membres et défendre leurs intérêts en tant qu'employeurs du secteur non marchand | 33 |
| 5.5.1. FFISP : Comité de gestion et politique de formation du secteur _____ | 33 |
| 5.5.2. Fonds Socioculturel et Sportif : Comité de gestion _____ | 33 |
| 5.5.3. Maribel social _____ | 34 |
| 5.5.4. Relations sociales _____ | 35 |
| 5.5.5. Bureau de concertation _____ | 36 |
| 5.5.6. Commission paritaire _____ | 36 |
| 5.5.7. Comité de pilotage tripartite : dispositions pour l'application de l'ANM _____ | 37 |
| 5.5.8. L'asbl Réduire & Compenser _____ | 38 |
| 3. _____ | 41 |
| La FeBISP : une structure, une équipe et des membres _____ | 41 |
| 3.1. L'Assemblée générale et le Conseil d'administration _____ | 41 |
| 3.2. L'équipe de la FeBISP _____ | 41 |
| 3.3. Les relations avec les membres _____ | 42 |
| 3.4. L'agrandissement et l'embellissement des locaux _____ | 42 |
| 3.5. Les finances _____ | 43 |
| Liste des annexes _____ | 44 |

Introduction

*« Le futur serait riche de tous les possibles,
si le passé n'y projetait, déjà, son ombre... »*

Le poète a toujours raison. Sans doute en sommes-nous arrivés là avec la FeBISP : voilà déjà notre septième rapport d'activités en bonne et due forme.

Plus que jamais, nous restons convaincus que les chantiers sont loin d'être achevés ; un emploi digne pour chacun, la possibilité offerte à tous, quel que soit son niveau de départ, de se former, de se réorienter, d'acquérir qualifications et compétences, de créer des initiatives utiles dans le domaine de l'économie sociale d'insertion ... Nous ne voulons donc pas perdre de vue l'avenir, les défis et les développements nécessaires.

Mais nous le faisons aussi avec une expérience, quelques années de travail intense, de réflexions, de négociations, avec des changements acquis et d'autres qui sont toujours attendus. Avec l'implication de dizaines de directeurs, responsables pédagogiques, formateurs et agents d'accueil qui participent à nos assemblées, groupes de travail ... Bref, tout un collectif qui apprend aussi la difficulté de faire bouger les choses et le poids du passé.

En quelque sorte nous mûrissons ...

Nous sommes redevables vis-à-vis de nos membres, c'est pourquoi nous rendons compte de ce travail à travers ce texte. Nous sommes aussi redevables en tant que secteur de l'action sociale de notre engagement au sein de notre région, c'est pourquoi nous vous avons adressé ce document et vous invitons à en prendre connaissance.

S'il suscite de votre part une réaction, une suggestion, une critique, une proposition, soyez assurés que nous en prendrons bonne note.

Très cordialement,

Gabriel Maissin
Administrateur délégué

Suzanne Beer
Secrétaire générale

Emploi, formation professionnelle, économie sociale ... des défis au coeur de la ville

Près de 60 associations et de 800 travailleurs agissent pour le développement et la solidarité en Région de Bruxelles-Capitale.

1.500.000 heures de formation professionnelle, des dizaines de projets dans le domaine de l'économie sociale d'insertion, le développement des quartiers, l'éducation permanente, un accueil et un accompagnement pour la recherche d'emploi...

L'économie sociale d'insertion est un nouveau défi à relever. Elle offre des possibilités d'emplois à part entière, comme prolongement d'un parcours d'insertion, et lutte contre l'exclusion et l'isolement. Elle permet d'offrir des biens et des services de proximité, dans des domaines peu ou pas couverts par le secteur marchand. Vous avez un projet d'économie sociale? Nous pouvons vous aider à le mener à bien.

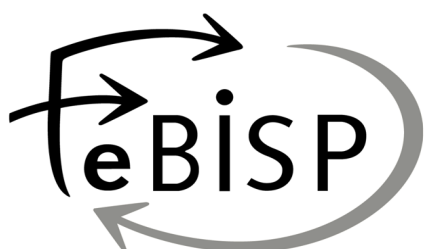
Les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les Missions Locales pour l'emploi et les nouvelles initiatives de l'économie sociale d'insertion se sont dotés d'une fédération: la **FeBISP**.



L'équipe de gauche à droite : Pierre-Alain Gerbeaux , relations institutionnelles - Delphine Huybrecht, économie sociale - Delphine Libert, secrétaire de direction - Ana Teixeira, pédagogie et formation professionnelle - Valérie Dancart, assistante de gestion - Gabriel Maissin, administrateur délégué - Michèle Hubin, relations sociales - Nathalie Hoffstadt, relations publiques - Suzanne Beer, secrétaire générale

Avec le soutien de l'ORBEM, de la Commission communautaire française, de la Région de Bruxelles - Capitale, du Fonds social européen

Depuis 1996, la FeBISP rassemble, conseille et soutient les acteurs associatifs



Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion a.s.b.l. - n° : 472 859 657
307 rue des Alliés, 1190 Bruxelles - 02/537.72.04 - secretariat@febisp.be

à votre disposition :

- une foule d'informations sur le site internet www.febisp.be
- un mensuel gratuit " L'insertion "
- une lettre électronique

1. Les événements les plus marquants pour la FeBISP au cours de l'année

1.1. 2004 : année de l'élargissement pour L'Union européenne... et pour la FeBISP qui s'ouvre à l'économie sociale

1.1.1. La modification et l'adoption des statuts

La nouvelle loi sur les asbl impose de nouvelles normes dans les statuts. Elles sont pour la plupart assez formelles (exemple : les « associés » doivent devenir les « membres ») mais elles renouvellent aussi les rôles de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Elle donne à ce dernier plus de pouvoir qu'auparavant, puisqu'il a tous les pouvoirs sauf ceux que l'AG possède. Par contre, celle-ci a un pouvoir accru dans les matières qui la regardent : les quotas sont changés, et sont très stricts pour ce qui concerne, par exemple, ceux requis pour changer le but de l'asbl. Nous avons donc modifié en conséquence les statuts de la FeBISP.

Par contre, les changements de fond qui ont été apportés aux statuts sont le reflet des changements de notre fédération, puisque nous sommes devenus la « FEDERATION BRUXELLOISE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION ». L'orientation en avait été prise déjà en février 2004, mais c'est lors de l'adoption de nos nouveaux statuts que l'extension de la fédération a pu être officialisée. Ainsi fut fait le 7 DECEMBRE 2004. Grand moment, où tout le monde espère qu'enfin l'économie sociale d'insertion va pouvoir démarrer concrètement et avec succès à Bruxelles.

1.1.2. Le mémorandum de l'économie sociale

En mars 2004, l'ordonnance visant l'agrément et le subventionnement des initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE) et des entreprises d'insertion (EI) était enfin votée, après une longue gestation de presque deux années. Un beau début, mais sans arrêté d'exécution, une ordonnance ne sert pas à grand chose ! Ceux-ci furent finalement pris fin décembre 2004.

L'année 2004 étant aussi celle des élections régionales, les arrêtés d'exécution de l'ordonnance subirent un retard supplémentaire du fait du changement de Ministre et de la nécessaire opération de transfert des dossiers économie et emploi d'un cabinet (Eric Tomas) à l'autre (Benoît Cerexhe) qui s'en est suivi.

Cette période électorale était pour la FeBISP l'occasion rêvée d'interpeller le monde politique sur la question cruciale de la création d'emplois dans l'économie sociale d'insertion. La FeBISP s'est donc alliée à d'autres fédérations de l'économie sociale pour la rédaction d'un mémorandum de

revendications commun, exclusivement consacré aux questions d'économie sociale, à soumettre au nouvel exécutif en place.

Les partenaires associés de cette démarche étaient l'ACFI, Febecoop, la FeBISP, OOTB et le réseau Ressources. Le mémorandum mettait l'accent sur 5 recommandations en vue d'offrir à l'économie sociale bruxelloise un cadre de développement favorable :

- La reconnaissance des initiatives respectant les principes de l'économie sociale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le champ de l'ordonnance relative aux initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE) et entreprises d'insertion (EI) ;
- Une coordination efficace des politiques publiques touchant à l'économie sociale ;
- La mise en place de la plate-forme de concertation de l'économie sociale avec une représentation significative des fédérations et réseaux du secteur ;
- Un mode de financement et un cadre budgétaire stable permettant le lancement d'initiatives en général et un cadre clair pour les projets s'inscrivant dans l'ordonnance relative aux EI et ILDE en particulier ;
- Des outils de développement adaptés aux acteurs ; promotion de l'économie sociale et de l'esprit d'entreprendre en économie sociale.

1.1.3. La rencontre internationale des entreprises d'insertion à Montréal

La FeBISP s'est activée durant toute l'année 2004, à co-organiser, avec le réseau wallon RES, une rencontre internationale des entreprises d'insertion qui s'est tenue à Montréal du 18 au 22 octobre 2004. Cette action était soutenue, au niveau belge, par le CGRI - Commissariat Général aux Relations Internationales - et par la Communauté Française, en la personne de Monsieur Pierre Ansay, délégué de la Communauté française et de la Région wallonne de Belgique au Québec.

Le travail préparatoire, réalisé par la FeBISP, a consisté à apporter un éclairage sur les politiques belges francophones d'appui à l'économie sociale d'insertion et aux entreprises d'insertion. Cet apport a été intégré à un travail de recherche réalisé par la Chaire sur l'Insertion socio-économique des personnes sans emploi de l'UQÀM (Université du Québec à Montréal)¹.

En octobre, une importante délégation belge, composée de représentants de la FeBISP, du réseau RES², du réseau CAIPS et de l'ACFI, s'est rendue à Montréal avec les objectifs suivants :

- Améliorer les connaissances des participants sur les pratiques des divers pays francophones en matière de politique d'insertion socioprofessionnelle ;

1 SILVESTRO, M. : « Un portrait des initiatives de formation par le travail et d'insertion socioprofessionnelle dans la francophonie belge », in Cahiers de l'ARUC-ES, n°14, 2004, 136 p.

2 <http://www.resasbl.be/>

- Entrer en contact avec des promoteurs d'entreprises d'insertion et procéder à des échanges sur les pratiques respectives ;
- Se rendre compte des pratiques dans les différents pays francophones, comparer les préoccupations, réfléchir ensemble aux enjeux ;
- Créer une solidarité internationale des promoteurs d'entreprises d'insertion en vue de revendiquer une politique de lutte contre la pauvreté efficace à l'échelle mondiale ;
- Stimuler la production d'idées novatrices pour le montage de projets d'économie sociale en Belgique et à Bruxelles en particulier.

Le programme de la rencontre combinait des conférences, des ateliers et des visites de projets. Elle se clôtura par la signature d'une déclaration commune (voir annexe n° 1). Le programme détaillé de la Rencontre est quant à lui consultable sur le site <http://www.collectif.qc.ca>.

Une prochaine rencontre internationale est d'ores et déjà programmée pour 2007 et se déroulera cette fois en Belgique.

1.2. Un syllabus pour (mieux) comprendre les Missions Locales et ce qu'elle font

1.2.1. Une publication...

Faire connaître et reconnaître le travail des Missions Locales et d'OOTB à Bruxelles. Tel était l'objectif que se fixait la FeBISP en éditant, avec la participation active des Missions Locales, de l'Agence Alter et d'OOTB, et le soutien du Ministre de l'Emploi Eric Tomas, un syllabus d'une centaine de pages intitulé : « Les Missions Locales, actrices d'une stratégie urbaine pour l'emploi et l'économie sociale ».

Fruit d'un un an de travail, ce projet avait commencé avec un séminaire d'échange et de réflexion dédié au travail des Missions Locales organisé le 5 juin 2003. Mais ce document, tiré à 300 exemplaires et également disponible en format pdf sur le site de la FeBISP, est bien plus qu'un simple compte-rendu de cette journée. Ecrit à plusieurs mains à partir de textes et de documents émanant des Missions Locales, d'OOTB et de la FeBISP, cet ouvrage est à la fois historique, synthétique et prospectif. Il aide à comprendre quelle fut la genèse des Missions Locales, et comment elles ont été créées fin des années 80 pour répondre aux besoins sociaux, d'emploi notamment, des communes défavorisées du centre de Bruxelles. Comment, par la suite, les autorités publiques (COCOF et Région bruxelloise) leur ont conféré un rôle central de coordination des pratiques locales d'insertion socioprofessionnelle. Comment elles sont devenues un partenaire privilégié des autorités régionales bruxelloises dans la lutte contre l'exclusion sociale, via l'offre de services individualisés en lien avec l'objectif premier d'insertion socioprofessionnelle des habitants, mais via également le montage ou le partenariat dans des projets de type « économie sociale » visant tout à la fois la requalification, la formation, la mise à l'emploi de demandeurs d'emploi, mais également la revitalisation des quartiers, l'amélioration du cadre de vie en ville et la prestation de services de proximité facteurs de cohésion sociale. Comment enfin, elles envisagent leur rôle et leurs missions face à l'évolution de leur environnement no-

tamment lié à la mise en œuvre du « Réseau des Plates-formes pour l'emploi » ou de la « Gestion mixte du marché de l'emploi ».

1.2.2. Et une conférence de presse en présence du Ministre Eric Tomas

Mais il ne suffit pas de publier un tel ouvrage, encore faut-il le faire savoir. C'est pourquoi nous avons organisé une présentation publique le 20 avril en présence du Ministre régional de l'Emploi. Parallèlement au syllabus et destinée à la conférence de presse, une brochure de 4 pages en quadrichromie a été réalisée (également disponible en format PDF sur notre site).

Cette campagne de communication fut ainsi l'un des axes forts du groupe de travail Missions Locales au cours du 1^{er} semestre, groupe qui s'est parfois transformé en véritable comité de rédaction.

1.3. Un mémorandum à l'aube de la nouvelle législature

En vue des élections régionales de juin 2004, la FeBISP a bien évidemment élaboré un mémorandum reprenant les principales attentes et exigences des opérateurs de l'insertion. (Voir annexe n° 2).

Un tel document, qui apparaît souvent comme un « exercice imposé » un peu rituel, a pourtant toute son importance. D'abord parce que les mémorandums (nous en sommes à notre second) contiennent une évaluation de la législature dans le domaine de la formation, de l'emploi et de l'accompagnement des chômeurs. Ensuite parce qu'ils s'adressent non seulement aux politiques, mais aussi aux représentants des milieux socio-économiques et aux syndicats.

À travers l'analyse de la situation et des priorités d'actions qui y sont tracées, ce document constitue une véritable « boussole » pour notre fédération. Il va sans dire que ce type de document a également été soumis à notre Assemblée générale et constitue donc bien un reflet exact de nos préoccupations.

Notre mémorandum est structuré suivant 5 axes :

- L'enjeu global de l'emploi et de la cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Les enjeux de la formation professionnelle ;
- Les enjeux liés à la politique de l'emploi ;
- Les enjeux de l'économie sociale d'insertion ;
- Les enjeux liés à nos associations et à notre rôle d'employeurs.

Diffusé très largement (via le n° 50 d'avril-mai 2004 de notre mensuel « L'Insertion » qui peut-être téléchargé sur notre site <http://www.febisp.be/>), ce document a eu de nombreuses retombées (articles de presse dans des revues spécialisées et journaux).

1.3.1. L'Assemblée générale de la FeBISP rencontre le Ministre Eric Tomas.

Nous avons eu l'occasion de présenter au Ministre Eric Tomas, qui fut pendant 4 ans le Ministre de l'emploi et de la formation, notre texte en détail, mais aussi de faire un bilan très fouillé et, disons-le fort, honnête et constructif de la dernière législature. Loin de la langue de bois et des prés d'intention. Une discussion bien nécessaire pour prendre toute la mesure des défis qui persistent dans notre région. L'exercice s'est avéré très utile ...

1.3.2. La FeBISP comme acteur privilégié dans l'élaboration du Contrat pour l'Economie et l'Emploi.

Dès la mise en place de la nouvelle législature, une cinquantaine d'acteurs privilégiés de la vie économique et sociale ont été interrogés dans le cadre de l'élaboration de ce document. Les experts de la société IBM Consulting ont ainsi mené l'enquête auprès d'entrepreneurs, universitaires, syndicalistes, fonctionnaires et dirigeants pour proposer l'ossature de ce qui devait devenir le fameux C2E : contrat pour l'Economie et l'Emploi.

Gabriel Maissin, administrateur délégué de la FeBISP, a donc été longuement interviewé dans ce cadre. Une occasion de revenir sur les points forts et les faiblesses du dispositif, de faire part de notre travail de réflexion en matière d'économie sociale d'insertion et sur nos projets, d'insister sur la nécessité de donner un cadre légal plus structuré au travail des Missions Locales ... Bref, faire un tour complet de la question dont on retrouve beaucoup de points dans le C2E.

1.4. L'ISP légitimée dans le marché de l'emploi bruxellois

Entamée en 2002 et poursuivie en 2003, la mise en place d'une ordonnance régionale visant à réguler la gestion du marché de l'emploi, dans le cadre des nouvelles normes de l'organisation internationale du travail, débouche sur la constitution d'une plate-forme pour la gestion mixte. Celle-ci est instituée auprès du Comité économique et social et regroupe les partenaires sociaux (employeurs et syndicats) mais aussi – et c'est une nouveauté – les associations partenaires de l'ORBEM. C'est la FeBISP qui assurera ce mandat dans ce cadre.

1.5. Le salon de la formation professionnelle

Les 6 et 7 mai 2004, Bruxelles Formation fêtait son 10^{ème} anniversaire. A cette occasion, un Forum-Expo de la formation professionnelle a été organisé aux « Pyramides ».

La FeBISP y était, ainsi que la quasi-totalité de ses membres. Pendant 2 jours, les personnes en recherche de formation ont eu l'occasion de déambuler parmi les stands des opérateurs de formation et de glaner de précieuses informations. Du côté des professionnels du secteur, le Forum-Expo a été l'occasion de montrer l'ampleur et la solidité du dispositif ISP et de nouer de nouveaux contacts dans une ambiance chaleureuse et festive.

En ouverture de ce Forum, la FeBISP vous invitait à sa septième journée d'étude intitulée « Enseignement et ISP : concurrence, osmose, symbiose ou autre chose ? ».

Qu'en est-il ressorti ? Indéniablement, Enseignement et ISP sont différents et doivent le rester sous peine non seulement de perdre leur identité, bien sûr, mais aussi de ne plus remplir leurs missions et ne plus atteindre leur finalité. Plus facile à scander qu'à entreprendre. Le contexte économique, les orientations des politiques publiques de l'échelon européen à l'échelon communautaire, les desiderata des entreprises marchandes ou non, les « idées » à la mode importées d'outre-Atlantique, sont autant d'écueils dans la mise en application de ce leitmotiv.

Comme nous le disions plus haut, presque toutes les associations membres de la FeBISP étaient présentes et très heureuses de pouvoir participer à ce type d'événement. Elles estiment que ce genre de forum pourrait être récurrent à la condition que l'offre de formation à Bruxelles puisse suivre et donc augmenter... car pour l'instant, la majorité des formations sont « remplies » et point n'est besoin de publicité supplémentaire. Mais la formation, c'est important, il faut le dire, il faut le montrer et donc pouvoir répondre aux besoins croissants !

A la FeBISP, nous sommes ravis d'avoir pu participer à cet événement qui nous a permis de faire connaître la fédération et de montrer les liens que nous entretenons avec nos membres. Une journée d'étude et un stand, cela représente beaucoup de temps et de travail, mais, vu les nombreux échos positifs, nous n'avons aucun regret...

2. La FeBISP et ses missions

2.1. Impulser et coordonner la réflexion des OISP sur la définition et l'actualisation de leur rôle et de leurs missions

2.1.1. *Alimenter la réflexion pédagogique des membres*

2.1.1.1. Le Groupe de travail « stage en entreprise »

Parallèlement aux discussions du Comité de concertation sur le stage en entreprise et au projet de Bruxelles Formation d'indemniser les stagiaires inscrits en formation qualifiante dans le dispositif ISP, la FeBISP entreprend de faire un état des lieux de l'organisation des stages en entreprise chez ses membres, quels que soient leurs types d'actions.

La FeBISP a rencontré individuellement trente trois de ses membres et organisé près d'une dizaine de réunions de travail sur cette question, en réunissant soit les AFT, soit les opérateurs d'alphabétisation et de formation de base, soit tous les opérateurs de manière plus transversale. Ces échanges ont donné lieu à une récolte d'information sur :

- Les caractéristiques des différents stages pratiqués dans le dispositif ISP (leur nature et leurs objectifs pédagogiques, l'encadrement nécessaire à leur mise en pratique) ;
- Leur reconnaissance inégale par Bruxelles Formation.

2.1.1.2. Le Groupe de travail « ISP construction »³

La FeBISP, sensible aux difficultés de ses membres évoluant dans le secteur de la Construction, leur a proposé de constituer un groupe de travail ayant pour objet :

- De réfléchir à la fluidité des passerelles entre les formations dans le secteur de la construction et aux mécanismes à mettre en place pour augmenter l'offre de formation qualifiante ;
- D'appréhender quelle méthodologie utiliser pour l'élaboration de référentiels de compétences dans l'optique d'une possible construction de passerelles et dans le contexte plus général de la validation des compétences.

³ Le Groupe de travail ISP construction est composé de représentants d'APAJ, de Boulot, du Centre Bonnevie, du Centre Fac, de JST, du CFPAS-IP, de la FTQP et de la FeBISP

Les quatre réunions du groupe de travail ont été consacrées à un échange d'information :

- Entre opérateurs sur leur public, leurs objectifs pédagogiques ;
- Sur l'offre élargie de formation professionnelle bruxelloise dans les métiers de la construction.

2.1.1.3. Le Groupe de travail Validation des compétences

La FeBISP a réuni le Groupe de travail Validation des compétences fin 2004 en vue de l'informer sur l'évolution du dispositif de validation des compétences. Pour se faire, elle a rencontré des experts ayant participé aux travaux du Consortium et plusieurs des intervenants ayant participé à la journée de présentation du dispositif organisée par l'Université du Cunic⁴.

Du point de vue de la FeBISP, la validation portant sur l'association de macro-compétences constitutives d'un métier, exclut de fait le public qui voudrait faire valider des compétences ou des profils de qualification intermédiaires.

2.1.1.4. Le suivi du Projet Equal Valid

Le projet Equal Valid, qui a pour objet la reconnaissance coordonnée des acquis professionnels des demandeurs d'emplois fragilisés dans le cadre de filière d'insertion comme étape dans l'élaboration d'un système intégré, a rassemblé cinq OISP (Boulot, Centre FAC, CF2M, Fobagra, Le Piment), l'enseignement de promotion sociale et Bruxelles Formation. La FeBISP a été particulièrement attentive à interroger ses membres et l'opérateur de promotion sociale actifs dans ce projet. Elle a occasionnellement participé à l'une ou l'autre réunion animée par Bruxelles Formation dans ce cadre.

Du point de vue de la FeBISP, l'outil méthodologique adopté par les partenaires du dispositif Equal Valid préfigure l'élaboration des programmes de référence précisant les objectifs de formation et la construction des passerelles entre opérateurs, visés dans les cahiers de charge des OISP.

2.1.1.5. Un projet pilote de formation en alternance

Une première enquête menée par la FeBISP auprès de ses membres a permis d'objectiver le besoin de développer une alternance dite « adaptative » avec un public fragilisé, peu qualifié et âgé de plus de 18 ans. Un tiers des membres a marqué son intérêt pour cette forme d'articulation entre la formation et l'emploi. Celle-ci pouvant varier d'un secteur à l'autre et répondant bien souvent au besoin des stagiaires d'une transition progressive de la formation vers l'emploi. Trois réunions ont permis de détecter les avantages et/ou les exigences d'un tel système et les modalités variables d'un tel dispositif selon les partenaires associés.

La FeBISP a ensuite rencontré et informé le Cabinet Tomas sur son intention de développer un projet-pilote incluant des actions de formation en alternance en région de Bruxelles-Capitale, visant la mise à l'emploi dans les secteurs parapublics et/ou communaux à partir de trois filières ISP pour un public sans limite d'âge.

⁴ Journée du 16/02/2004 organisée par l'Université d'été au Cunic (Centre Universitaire de Charleroi asbl)

2.1.2. Soutien aux futures initiatives d'économie sociale d'insertion

2.1.2.1. Le Groupe de travail économie sociale

Comme déjà mentionné dans ce rapport d'activités, 2004 a vu la modification des statuts de la FeBISP en vue d'une ouverture aux initiatives d'économie sociale d'insertion. Cette importante décision étant du ressort de l'Assemblée générale de la FeBISP, le Groupe de travail « économie sociale » fut laissé en stand by durant la première partie de l'année.

Coordination des projets-pilotes bruxellois de services de proximité d'économie sociale : de février à mai 2004, la FeBISP a organisé, avec OOTB, le SRDU et l'ACFI, la coordination des services « pilotes » de proximité d'économie sociale bruxellois, qui risquaient de se retrouver sans subside à l'automne, suite à l'extinction programmée du fonds expérimental fédéral géré par la Fondation Roi Baudouin.

Dans le cadre de ces réunions, nous avons plus particulièrement travaillé les points suivants, avec les responsables des 5 projets bruxellois⁵ auxquels s'étaient jointes les initiatives « Gammes asbl », « Proxihelp asbl » et « Baïta vzw » :

- Définition commune de ce que sont les services de proximité d'économie sociale ;
- Cadastre des besoins en financements ;
- Pistes de subventionnement pour les services de proximité qui ne peuvent pas compter sur une clientèle solvable (ACS rémunérés).

Ce travail de réflexion, mené au sein de ce groupe de travail rassemblant les projets-pilotes de services de proximité d'économie sociale bruxellois, fut ensuite ramené pour un débat élargi vers le Groupe de travail 2 « économie sociale » du Pacte Territorial pour l'Emploi. Une note intitulée « Structurer les services de proximité en économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale » fut ensuite rédigée par les initiateurs de la démarche, approuvée par le Groupe 2 du Pacte, et ensuite présentée – et approuvée – à l'assemblée plénière du Pacte Territorial pour l'Emploi.

Toujours dans le cadre du soutien à apporter aux initiatives de services de proximité en économie sociale, la FeBISP fut amenée à transmettre l'avis recueilli auprès des projets-pilotes lors de réunions organisées au Cabinet du précédent secrétaire d'Etat à l'économie sociale, Bert Anciaux, et au Cabinet du Ministre régional - sortant - de l'économie et de l'emploi, Eric Tomas.

En septembre 2004, la FeBISP a pris l'initiative, sur demande de l'un de ses membres, l'asbl « Boulot », d'écrire au nouveau Ministre régional de l'économie et de l'emploi, Benoît Cerexhe, et à la nouvelle secrétaire d'Etat au développement durable et à l'économie sociale, Els Van Weert, leur demandant de bien vouloir trouver une solution de financement à court, mais aussi à long terme, pour les 5 projets-pilotes bruxellois menacés.

En mai 2004, reprise des travaux du Groupe de travail « économie sociale » de la FeBISP : l'une des premières tâches de ce groupe de travail fut de déterminer quelles seraient les missions de

⁵ « Les petits boulots de boulot », « Proximité-santé » (représenté par l'ACFI), le « Centre Marollien de Formation par le Travail », EVA vzw et le projet « Welvaartkapoen ».

soutien que la FeBISP devrait procurer à ses nouveaux membres actifs dans l'économie sociale d'insertion. Ce travail répondait à la fois aux nouvelles résolutions prises par la FeBISP (ouverture à l'économie sociale d'insertion) mais également aux préoccupations du moment du Groupe de travail 2 « économie sociale » du Pacte territorial pour l'emploi, qui s'était vu confier la mission d'investiguer les besoins en « structures de soutien » des projets d'économie sociale d'insertion bruxellois.

Le besoin d'un accompagnement des projets dans la durée fut souligné par les membres du Groupe de travail « économie sociale » de la FeBISP. Celle-ci s'est vue confier comme mission principale d'aider au maximum les projets à naître (en leur fournissant avant tout de l'information), avec pour objectif par la suite de suivre le processus de développement des différentes entreprises pour parvenir à pointer les éventuels dysfonctionnements et rétroagir sur les dispositifs. Il fut décidé qu'une des premières missions de la FeBISP serait de rédiger un vade-mecum complet à destination des porteurs de projets bruxellois. Ce travail fut immédiatement entrepris, mais la parution tardive des arrêtés d'exécution n'a pas permis la publication de ce document en 2004.

Quant à la note du Groupe de travail 2 du Pacte Territorial pour l'Emploi intitulée « Propositions de soutien aux organisations d'économie sociale d'insertion à Bruxelles », elle fit, comme la note sur les services de proximité, l'objet d'une présentation et d'une approbation dans le cadre d'une session plénière du Pacte Territorial pour l'Emploi.

A l'été 2004, une information fut aussi dispensée vers nos membres sur les possibilités offertes par l'appel à projet fédéral « Fonds d'impulsion des services de proximité » ; une aide à la rédaction de dossiers fut apportée aux organismes qui en ont fait la demande.

Fin de l'année 2004, une séance d'information sur les possibilités de financement de projets offertes par le Fonds Fédéral de l'Economie Sociale et Durable et par la SRIB fut organisée, avec l'aide de Brusoc et de CREDAL.

2.1.2.2. Appui individualisé aux porteurs de projets d'économie sociale d'insertion

Au-delà du travail d'information généraliste réalisé par la FeBISP auprès de ses membres, via les AG, le site Internet, le Groupe de travail économie sociale, la FeBISP a été sollicitée par certains de ses membres pour fournir un soutien plus individualisé aux projets en gestion ; ainsi en 2004, les dossiers du traiteur « Cannelle », de l'asbl « Gammes », de la Régie de Quartier de Molenbeek, de la Mission Locale d'Ixelles et le projet PTP de la Mission Locale de Forest ont été plus particulièrement étudiés et leurs responsables, conseillés.

2.1.2.3. Actions de visibilité de l'économie sociale d'insertion bruxelloise

Tout au long de l'année 2004, l'information pour et sur les projets d'économie sociale d'insertion bruxellois a fait l'objet d'un soin attentif de la part des permanents de la FeBISP : le thème de l'économie sociale fut mis en valeur dans le colloque et le syllabus dédiés au travail des Missions Locales (voir ci-dessous), un dossier sur les initiatives les plus emblématiques de l'économie sociale d'insertion bruxelloise fut réalisé pour le mensuel « L'Insertion »⁶, des reportages furent

6 Voir « L'insertion » n°53 d'octobre 2004.

réalisés pour le site Internet de la FeBISP, ainsi que de nombreux articles dans le magazine « Traverses » de l'asbl SAW-B (voir point 3. ci-dessous).

Lors de sa visite à Bruxelles, le secrétaire d'Etat à l'Economie sociale, Bert Anciaux, a eu entre autres l'occasion de discuter avec la secrétaire générale de la FeBISP, mais aussi avec le coordinateur de l'association d'aide aux personnes « Gammes asbl ». Le déjeuner avait lieu quant à lui au restaurant « Foresto » de l'AFT Foret.

En avril, un colloque organisé dans le cadre du réseau européen REVES a permis de réunir les acteurs de terrain bruxellois de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion avec leurs collègues venus des quatre coins d'Europe.

Les communications et les débats qui s'y sont déroulés ont permis aux participants d'élargir leurs horizons de réflexion et leur cadre de pensée jusqu'à atteindre une perspective européenne.

2.1.2.4. Le programme ECSA REVES

La FeBISP est, depuis plusieurs années déjà, membre du réseau européen « REVES » (Réseau Européen des Villes en Economie sociale). Dans ce cadre, la FeBISP participe à un programme de travail baptisé « ECSA »⁷ qui s'étale sur deux ans et clôture sa première année fin 2004. Le travail consiste à comparer les bonnes – et moins bonnes - pratiques en matière de lutte contre l'exclusion à l'emploi et au logement au niveau des villes et régions européennes membres de REVES. Le produit final de ce programme sera un carnet de revendications remis à la Commission européenne, en vue d'améliorer le travail déjà réalisé en Europe en matière de lutte contre l'exclusion sociale.

2.1.3. Le Groupe de travail « Missions Locales »

Outre la parution d'un syllabus, évoqué dans la première partie de ce rapport, le groupe de travail a mené sa réflexion et son action sur deux autres sujets majeurs : d'une part l'accord de coopération du 30 avril 2004 entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés, relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs ; d'autre part, l'élaboration d'un texte législatif régional visant à consolider le cadre d'intervention des Missions Locales.

2.1.3.1. Accompagnement et suivi actifs des chômeurs

Découlant de la Conférence nationale pour l'Emploi qui s'est déroulée à l'automne 2003, *l'accord de coopération du 30 avril 2004 entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs* est prévu pour entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2004 et concernera, lors de la première année de sa mise en œuvre, les chômeurs âgés de moins de 30 ans.

Sujet fort polémique et qui fut très médiatisé, il a de fait donné lieu à beaucoup de rumeurs et de débats, mais aussi à des craintes et des interrogations légitimes de la part de nombreux professionnels du secteur ISP (voir notre dossier dans le n° 51 du mensuel « L'Insertion » - juin 2004).

7 ECSA = Exchange for Inclusion- enhancing a common strategic approach.

L'accompagnement et le suivi actifs de chômeurs étant dévolus, de par cet accord, aux services publics d'emploi des régions, l'ORBEM a eu la charge de le mettre en application à Bruxelles. Pour ce faire, il a adopté une nouvelle démarche concrétisée par le Contrat de Projet Professionnel (CPP) qui doit être proposé à tout le public-cible défini par l'accord de coopération. Considérant le nombre de demandeurs d'emploi visés dont une partie correspond au public ISP, l'ORBEM a proposé d'associer ses partenaires Missions Locales en leur permettant de conclure et signer des CPP avec les demandeurs d'emploi.

L'objectif du Groupe de travail FeBISP a consisté à analyser l'accord de coopération afin qu'ensuite chaque Mission Locale puisse se positionner par rapport à la proposition de l'ORBEM. Concomitamment, pour renforcer la cohérence de l'accueil du public entre les Missions Locales, le groupe a rénové, en clarifiant sa finalité, ses objectifs et ses principes de travail, une instance commune qui existe depuis longtemps : le « groupe agents d'accueil » (voir annexe n° 3 : fiche descriptive du groupe de travail Agents d'accueil).

2.1.3.2. Réflexion sur un projet d'ordonnance régionale relatif aux Missions Locales et OOTB

L'harmonisation « par voie législative » du « statut des Missions Locales pour l'emploi et de l'OOTB constitue l'une des propositions mentionnée dans la déclaration gouvernementale de la nouvelle équipe en place. Face à cette volonté politique affichée, le groupe de travail a repris ses travaux de réflexion de la question, poursuivant en cela des débats entamés sous la précédente législature à l'occasion de la parution de plusieurs documents⁸. L'échéance à court terme pour les Missions Locales résidant dans l'élaboration d'une note indiquant les points qu'elles voudraient voir figurer dans un texte régional. Une telle note serait remise au Ministre de l'emploi comme base de discussion.

En cette fin d'année 2004, où le Contrat pour l'Economie et l'Emploi est en passe d'être adressé aux partenaires sociaux pour être discuté et commenté, à la lecture de ce contrat qui entend rassembler l'ensemble des acteurs de l'emploi, au moment où la mise en œuvre du CPP accroît de manière conséquente le nombre de personnes qui poussent la porte des Missions Locales, ce chantier nous semble désormais une priorité pour 2005.

8 « Bilan et perspective de l'action des Missions Locales et d'OOTB », Délégation Régionale Interministérielle aux Solidarités Urbaines, mai 2000. Ce rapport porte sur l'état de développement des Missions Locales et d'OOTB, indique des pistes d'avenir et propose certaines modalités pour leur application. Proposition d'ordonnance « portant création d'une mission régionale et de Missions Locales pour l'emploi et la formation », groupe parlementaire Ecolo au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, mai 2000.

Etude sur l'opportunité d'un texte-cadre pour l'action des Missions Locales et d'OOTB, réalisée par l'ORBEM à la demande de M. Eric Tomas, Ministre en charge de l'Emploi et Président du Collège de la Cocof en charge de la Formation professionnelle, 2001.

2.2. Représenter ses membres et définir une position institutionnelle et/ou pédagogique sur les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics ou les parastataux de tutelle

2.2.1. Les dossiers discutés au Comité de concertation

2.2.1.1. Les cahiers des charges Alphabétisation et Formation de base

La FeBISP a rencontré plus d'une fois ses membres (opérateurs d'alpha et/ou de formation de base et Lire-et-Ecrire) pour préparer les réunions entre les techniciens du comité et celles du Comité de concertation lui-même.

Du point de vue de la FeBISP, l'ensemble des cahiers des charges (accessibles sur le site www.febisp.be) devait adopter une même structure transversale pour traduire les missions de formation et d'insertion caractéristiques au dispositif ISP.

2.2.1.2. Le réseau Corail de Bruxelles Formation (9 réunions au total)

La mise en oeuvre du réseau Corail a préoccupé le Comité de concertation dès avril 2004. Outre les réunions du Comité de concertation consacrées à cette problématique, la FeBISP a rencontré à deux reprises les experts informatiques de Bruxelles Formation et a participé à trois réunions animées par Bruxelles Formation réunissant les OISP.

La FeBISP a également constitué deux groupes de travail internes, se réunissant deux fois chacun. L'un s'est penché sur les critères déontologiques et techniques du volet administratif de l'outil Corail, l'autre a réuni des informaticiens pour étudier la possibilité d'un transfert automatique des données utiles au suivi administratif des stagiaires, des OISP vers le réseau Corail.

Du point de vue de la FeBISP, la collaboration des opérateurs avec les services de Bruxelles Formation sur l'expérimentation de l'outil a été fructueuse. Leurs échanges ont permis une meilleure adaptation de l'outil Corail aux besoins pragmatiques des opérateurs (choix des items). Les OISP ont considéré que l'outil était intéressant. L'impression des formulaires administratifs et le suivi du paiement des indemnités des stagiaires pourront alléger leur travail.

Néanmoins, l'articulation du réseau Corail de Bruxelles Formation avec le réseau RPE de l'ORBEM n'a pas été clarifié. Les questions de déontologie portant notamment sur le respect de la vie privée des stagiaires et sur les codes d'accès sont restées en suspens alors que les OISP veulent limiter leur accès aux données qui ne concernent que leurs stagiaires en formation. La gestion informatisée du suivi administratif des stagiaires en formation professionnelle devrait se formaliser par des avenants portant sur les conventions de partenariat des opérateurs ainsi que sur les contrats de travail des travailleurs ISP, utilisateurs du réseau Corail dans les associations.

2.2.2. Le Contrat de formation professionnelle de Bruxelles Formation

La FeBISP a rencontré à quatre occasions, le service Recherche et Développement - qualité usagers de Bruxelles Formation dans le but d'accompagner la mise en forme du nouveau contrat de formation professionnelle. Ce contrat, comprenant un volet pédagogique liant les stagiaires et l'organisme de formation et un volet administratif engageant réciproquement les stagiaires et Bruxelles Formation depuis 2003, a donné lieu à une version papier sur le volet pédagogique et une version informatisée en ligne dans l'outil Corail fin 2004.

2.2.3. Participation de la FeBISP à des groupes de travail institutionnels

2.2.3.1. Le Groupe de travail COCOF sur l'étude du public ISP

Fin 2003, la COCOF, sensibilisée aux témoignages des OISP, crée un groupe de travail qui questionne l'utilité d'une étude sur l'évolution du public dans le paysage de l'insertion.

En 2004, le groupe de travail⁹ se réunit huit fois pour finaliser le cahier des charges de cette étude et désigne fin 2004¹⁰, le Centre de sociologie de l'emploi, du travail et de la formation de l'Université Libre de Bruxelles, le TEF, pour finaliser cette enquête fin 2005.

L'hypothèse de départ est qu'une partie du public visé par le décret du 27 avril 1995 ne semblerait plus correspondre au public visé par le dispositif d'insertion. L'étude porte sur l'évolution du public ISP entre 2000 et 2004. Elle concerne les stagiaires ISP inscrits dans le dispositif ISP (opérateurs de formation, AFT et Missions Locales) et à Bruxelles formation. Un premier volet qualitatif étudiera la typologie du public présent dans le dispositif. Un second volet quantitatif fera la comparaison entre l'offre et la demande de formation.

Nombre d'informations n'étant pas disponibles auprès des institutions publiques, la FeBISP a donc motivé ses membres à collaborer à ce travail.

Du point de vue de la FeBISP, l'étude devrait contribuer à une réflexion, au sein des instances concernées, sur l'évolution du dispositif. Elle devrait aider à argumenter le besoin de consolidation du dispositif et/ou son ajustement, faire le parallèle entre le public ISP inscrit dans le dispositif et dans d'autres organismes de formation professionnelle et enfin, analyser l'écart entre l'offre et la demande de formation.

2.2.3.2. Le Groupe de travail DOFFO¹¹

La FeBISP rejoignant dès le début de l'année 2004 le Groupe de travail Tutorat de la CCFEE, participe ainsi aux huit réunions de ce groupe de travail.

9 Composition du groupe de travail de la COCOF : un représentant de la COCOF, du FSE, de Bruxelles Formation, de l'ORBEM, de la FeBISP, des Missions Locales de Schaerbeek et de Saint-Josse

10 L'appel d'offre s'inscrit dans le processus d'évaluation du Document Unique de Programmation Objectif 3 FSE

11 Composition du Groupe de travail DOFFO : un représentant de Bruxelles Formation, de l'Enseignement de Promotion sociale, des CEFA, de l'IFPME, de l'ORBEM, du CEF, du Bureau de l'Alternance, de la COCOF, de la CCFEE, du Cabinet Tomas et de la FeBISP.

Objectif de ce groupe : aboutir à une harmonisation des données de tous les opérateurs de formation professionnelle destinée à un public adulte en vue de produire un état des lieux qui pourrait à long terme se muer en un système permanent d'observation de l'offre de formation. Trois experts du centre ICHEC recherches¹², dont Claire De Brier¹³, responsable du pôle de compétence Formation continue et Gestion des Ressources humaines, ont été désigné pour proposer des pistes méthodologiques. La FeBISP participe à l'identification des items d'un schéma idéaliste et rencontre l'ICHEC dans ce but.

Selon la FeBISP, la perspective d'un état des lieux possible sur l'offre de formation professionnelle et ses articulations entre opérateurs pourrait avoir comme enjeu une meilleure régulation de l'offre de formation et une meilleure prise en compte des besoins des publics.

2.2.3.3. Le Groupe de Travail TUTORAT¹⁴

La FeBISP rejoint tardivement le Groupe de travail Tutorat de la CCFEE et participe aux deux dernières réunions de l'année 2004.

Ce groupe de travail, qui a pour objectif central de promouvoir le tutorat en entreprise, fait alors le point sur les méthodes et les outils pédagogiques utilisés à cette fin.

Du point de vue de la FeBISP, la problématique du tutorat en entreprise ouvre la réflexion sur le stage en entreprise lui-même et l'articulation des acteurs concernés (stagiaire, opérateur de formation - accompagnateur ou formateur - et entreprise).

2.2.3.4. Le soutien de la FeBISP à LIRE-ET-ECRIRE

La FeBISP a participé au groupe de travail animé par Lire-et-Ecrire Bruxelles ayant pour objet la finalisation du cahier de leurs revendications.

2.2.4. Relations et travaux avec l'ORBEM

2.2.4.1. Comité de suivi RPE

Lieu institutionnel au sein duquel la FeBISP dispose de trois sièges, ce comité vise à rendre compte, discuter et évaluer l'état d'avancement du RPE. Deux réunions ont eu lieu en 2004. La première a permis à l'ORBEM de présenter le dispositif du CPP. Par ailleurs, les Missions Locales ont pu présenter une évaluation de la période de test du RPE à laquelle ont participé deux d'entre elles (Forest et Ixelles). Des réunions techniques ont ensuite eu lieu entre les Missions Locales et les représentants du RPE. La seconde fut l'occasion de rendre compte de la générali-

12 Le centre ICHEC recherches coordonne les activités de recherche appliquée et fondamentale de l'ICHEC.

13 Claire DE BRIER et Alice LEGRAIN « Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles ». Etude commanditée et publiée par la Commission Consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement (CCFEE), Bruxelles, Février 2001, 172 p.

Claire DE BRIER « Mesurer l'effort de formation, une question de méthode ». Quinzième congrès des économistes de langue française. Capital humain et marchés du travail : perspectives régionales et européennes.

Commission 2 : « Enseignement et marché du travail : quelles articulations ? ». Namur, les 28 et 29 novembre 02, Rapport préparatoire publié par le Centre interuniversitaire de formation permanente, Charleroi, p. 123 à 142.

14 Composition du Groupe de travail Tutorat : un représentant de la FeBISP, de BRUTECH, de Bruxelles Formation, de l'Enseignement de Promotion sociale, des CEFA, du SFPME, de l'ORBEM, du CEF, du Bureau de l'Alternance, de la CCFEE, du CESB, du FFC, de EDUCAM, de CEFORA, de la FEDIS, de la Cocof, du FSE, du Cabinet Tomas

sation progressive du réseau à tous les partenaires de l'ORBEM et, en particulier, des échéances envisagées pour le raccordement des OISP de formation.

2.2.4.2. Comité de coordination Missions Locales – ORBEM – OOTB

Ce lieu institutionnel vise à développer la communication entre ces trois partenaires et rendre compte de leurs projets menés en commun, la FeBISP y participant à titre d'expert. De nombreux projets y ont été abordés, tels le Service bruxellois aux employeurs (SBE), le projet JEEP, le projet SIDE.

Si ces Comités ont pu fonctionner normalement, notons tout de même que leurs travaux se sont déroulés en prenant en compte l'actualité et le climat social résultant de *l'accord de coopération du 30 avril 2004 entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs* et du dispositif CPP qui en découle. Ce qui ne s'est pas fait sans tension.

2.2.5. La CCFEE et ses groupes de travail

2.2.5.1. La FeBISP à la CCFEE : en général

La Commission Consultative Formation Emploi Enseignement se réunit tous les mois. La FeBISP s'implique activement dans les travaux de la Commission (voir ci-dessous) et en 2005, elle sera membre de la nouvelle Cellule exécutive, chargée de seconder le président et la secrétaire dans leurs très nombreuses tâches. La CCFEE, après parfois de longues discussions, a remis notamment des avis aux Ministres concernés sur l'accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale, sur les cahiers des charges relatifs aux Missions Locales (coordination des filières de formation innovante), aux actions de formation qualifiante et aux actions de préformation, sur les projets Equal. Elle a aussi remis un avis sur le PARE (plan d'Action Régional pour l'Emploi). Elle a reçu des experts et le secrétaire d'état régional au logement, a adressé une lettre au nouveau gouvernement régional sur les priorités qui, aux yeux de ses membres, doivent figurer au programme du gouvernement. La Commission suit activement les travaux des groupes de travail et donne ses indications sur la suite de leurs travaux.

2.2.5.2. Le Groupe de travail sur l'avenir des Fonds structurels européens

Avec l'adhésion des Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), l'Union européenne passera en principe en 2007 de 15 à 27 membres et va voir sa population et sa superficie augmenter d'un tiers, mais sa richesse croître de 11% seulement. Dès lors, comment se déclinera le budget européen après 2007 dans une Union européenne élargie ? Qui le financera et pour mener quelles politiques ? La Commission Consultative Formation Emploi Enseignement a décidé de se pencher sur la question depuis la fin de l'année 2003.

Faisant suite à une note, réalisée par l'agent-relais FSE de la CCFEE, intitulée "Etat des lieux de la mise en oeuvre de l'Objectif 3 à Bruxelles, 2002 – 2003 (DOCUP Wallonie – Bruxelles)". « L'état des lieux de la mise en oeuvre de l'Objectif 3 à Bruxelles – 2002/2003 », la CCFEE a décidé l'instauration d'un groupe de travail composé de plusieurs de ses membres et d'experts

extérieurs. Ce groupe, présidé par la FeBISP, en la personne du président de son Conseil d'administration, Sylvain Bertrand, a pour mission de proposer des pistes de réflexion à la CCFEE qui votera alors un avis destiné aux représentants belges chargés de la négociation au niveau européen. Réuni une première fois en novembre 2003, il poursuit ses rencontres au cours du premier semestre 2004 pour aboutir à une proposition d'avis discutée et adoptée par l'Assemblée plénière de la CCFEE en juin.

Cet avis indique des propositions aux traductions possibles au niveau de la Région bruxelloise des objectifs des politiques structurelles de l'UE, à leur mise en œuvre, aux indicateurs à prendre en compte... afin que Bruxelles ne soit pas l'une des grandes perdantes des régions éligibles aux fonds structurels. Car si la capitale belge est une ville de stature internationale, elle n'en est pas moins une région confrontée à de multiples problématiques économiques et sociales (avis disponible auprès du secrétariat de la CCFEE).

2.2.5.3. Le Bureau permanent de l'Alternance¹⁵

La FeBISP rencontre le secrétaire du bureau de l'Alternance et participe, dès septembre 2004, aux réunions du groupe de travail.

Objectif de ce groupe : promouvoir les dispositifs d'alternance et la construction de filières de formation auprès des opérateurs de formation et des entreprises bruxelloises.

Du point de vue de la FeBISP, l'alternance représente un dispositif de formation qui peut favoriser l'insertion d'un public peu qualifié. L'information continue du bureau sur les mesures existantes favorisant l'articulation formation/emploi et la rencontre avec les autres opérateurs de formation bruxellois ou wallon nourrissent sa réflexion sur la pratique de l'alternance au sein du dispositif d'insertion socioprofessionnelle.

2.2.6. Les Instances paritaires

2.2.6.1. La FESEFA : Conseil d'administration et Assemblée générale

Les asbl membres de la FeBISP sont avant tout des employeurs intéressés par les différentes législations, administrations, procédures, réglementations, etc. De plus, ils doivent être en mesure de pouvoir se positionner quant aux problématiques nouvelles et se faire valablement représenter dans les instances du secteur, qu'elles soient organisées sur le plan thématique, sur le plan géographique ou sur le plan institutionnel.

A ce titre, la FeBISP développe un réseau de représentations dans différentes instances. Ce dispositif permet à la FeBISP et à chacun de ses membres de relayer des positions communes aux différents niveaux institutionnels et de s'identifier comme partenaire social à part entière dans la constitution et le fonctionnement de Commission Paritaire 329 dont le champ d'application comprend l'insertion socioprofessionnelle.

¹⁵ Composition du Bureau de l'Alternance : des représentants des travailleurs (CSC, FGFB, CSC), des employeurs (Agoria Brabant, Chambre de la Construction Bxl -Halle -Vilvorde), de Bruxelles Formation, de l'Enseignement de Promotion sociale, des CEFA, de l'IIFPME, de l'ORBEM, du milieu associatif, de la FeBISP, de la COCOF, de la CCFEE, du Cabinet Tomas, de SYSFAL ainsi que du secrétaire du bureau et de son président.

Dans cette perspective, la FeBISP est membre de la Chambre ISP de la Fédération des Employeurs du Secteur de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA) et trois membres, Suzanne Beer, Michèle Hubin et Gabriel Maissin siègent au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale. Cette participation a également permis à la FeBISP de servir de relais à ceux parmi ses membres qui oeuvrent également sur le terrain de l'éducation permanente, notamment sur la matière de l'accord non marchand en Communauté française.

La FeBISP a également représenté ses membres par le biais de la FEFESA en prenant une part active dans le soutien des mandataires au comité de gestion du Maribel social ; dissolution des groupements d'employeurs, appel à projet.

2.2.6.2. CESSoC : Conseil d'administration et Assemblée générale

Par sa représentation à la FESEFA, la FeBISP assure aussi la représentation de ses membres à la CESSoC (Confédération des employeurs du secteur socioculturel et sportif) grâce aux mandats d'effectif et de suppléant assurés respectivement par Gabriel Maissin et Michèle Hubin au Conseil d'administration ainsi qu'à l'Assemblée générale. Cette Confédération gère les mandats à la Commission paritaire 329 et dans divers Fonds sectoriels très importants comme celui du Maribel social et celui de la Formation continuée des groupes à risques. La titularisation de plusieurs de ces mandats à la FeBISP permet une implication dans une série de débats et de négociations importantes et de travailler de manière cohérente.

En plus du travail des membres de la FeBISP au titre de mandataires à la CESSoC et à la FESEFA, la FeBISP participe à un réseau de collaborations structuré grâce à la participation de Michèle Hubin dans le Groupe de travail des « Permanents CESSoC ». Sorte de lieu de « contributions collectives », le groupe, composé d'un ou plusieurs membres de chaque fédération constituant la CESSoC, tient des réunions régulières afin de procéder à un échange d'information. Logique de réciprocité, synergie, soutien logistique, économies d'échelles, vigie sont les orientations du groupe dont les réalisations en 2004 se situent au niveau de l'échange d'informations et de la formation. En matière de réflexion, le groupe de travail s'est penché sur des sujets divers tels que Maribel social, pension complémentaire, flexibilité du temps de travail, représentation des travailleurs, etc. En termes de réalisations, le groupe de travail est à l'origine de l'organisation de deux formations s'adressant aux employeurs de la CP 329, réalisées fin 2004 sur les problématiques de la représentation syndicale et de l'évaluation du personnel. De plus, le groupe des permanents de la CESSoC s'est attelé à la tâche de la composition d'un recueil commenté des conventions collectives de travail en Commission paritaire 329.

2.2.7. Le Comité de liaison FSE : début du système de préfinancement structurel FSE

2004 fut véritablement la première année d'un préfinancement structurel des subsides de l'Objectif 3 pour les opérateurs d'insertion bruxellois. Ainsi, 8 ans après la création de la FeBISP (comme association de fait) voulue par les OISP pour résoudre les problèmes de retard de subsides et 4 ans après l'engagement du Ministre Eric Tomas, pris lors de la signature de l'accord du non marchand en 2000 de mettre en place un système de préfinancement, celui-ci est devenu réalité.

Certes, il ne couvre qu'un semestre d'activités. Certes, la procédure administrative et de liquidation est encore à améliorer (il a fallu 6 mois pour que les sommes parviennent sur les comptes bancaires des associations) mais une première étape est franchie.

3.3. Développer l'information et la communication entre les opérateurs d'insertion bruxellois. Rendre le dispositif bruxellois plus lisible

3.3.1. La préparation de l'enquête ISP

A l'aube de 2005, alors que l'accord non marchand engagé depuis 2000 sort ses pleins effets, y compris pour les niveaux de rémunération, il était clair que, pour parvenir à une stabilisation et une continuité des acquis, une appréciation la plus réaliste possible de l'emploi, du statut et de la rémunération des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle serait nécessaire.

La FeBISP a donc pris la décision de renouveler l'établissement d'un cadastre de l'emploi dans les associations membres et d'évaluer l'impact des mesures qui ont fait la première phase de l'accord non marchand. Les étapes de détermination de variables et indicateurs, la conception d'une application d'encodage et d'un support ont été réalisées au cours du 2^{ème} semestre 2004.

3.3.2. « L'Insertion »

« L'Insertion » est le bulletin mensuel (sauf en juillet et en août) d'informations spécialisées sur l'insertion socioprofessionnelle, l'emploi, la formation professionnelle, l'éducation permanente et l'économie sociale, publié par la FeBISP. Son objectif est de fournir une information précise sur des sujets d'actualités ou de fond qui concernent ou qui ont des répercussions sur le secteur de l'ISP bruxelloise.

Il est principalement destiné aux organismes d'insertion socioprofessionnelle bruxellois (associations sans but lucratif), aux pouvoirs et administrations publics, aux services publics de formation, aux services publics d'emploi, aux CPAS, aux représentants politiques, aux organisations représentatives des travailleurs et aux autres fédérations et associations intervenant en matière d'emploi, de formation, d'éducation permanente, d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Le mensuel « L'Insertion » est diffusé sous format papier pour les associations membres de la fédération ainsi qu'un certain nombre de personnes extérieures référencées (soit un tirage papier à +/- 270 exemplaires), en version électronique (courriel) pour les personnes et organisations extérieures (+/- 250 personnes ou organisations) et est très régulièrement consulté à partir de notre site Internet <http://www.febisp.be>.

Nos membres reçoivent chacun 2 exemplaires du mensuel : l'un destiné à la coordination et l'autre à l'équipe. Notre intention étant de permettre au plus grand nombre possible de travailleurs du secteur d'avoir accès à ce média qui, rappelons-le, a été créé à leur intention. La version informatique est un fichier « .PDF » dans lequel les liens vers les sites Internet et les adresses courriels sont actifs, ce qui rend la revue dynamique. (Voir annexe n° 5 : récapitulatif des

articles parus en 2004 dans « L'Insertion » et annexe n° 6 : agenda des activités de la FeBISP en 2004).

Les dossiers traités

- Les Fonds sectoriels ;
- Les cahiers de charges ;
- A... comme ;
- Le mémorandum de la FeBISP ;
- Accompagnement et suivi actifs des chômeurs ;
- « Enseignement et ISP : concurrence, osmose, symbiose ou autre chose ? » ;
- L'économie sociale d'insertion ;
- L'OOTB ;
- Les réseaux (RPE et Corail).

Participation à d'autres publications

Participant au Comité de rédaction des revues « **Traverses** », « **... BIS** » et « **Le nouvel Essor de l'Interfédéré** », nous avons contribué au contenu en proposant et en faisant le suivi auprès des auteurs des articles et des dossiers en rapport avec nos activités.

La revue « **Traverses** », éditée par Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises (SAW-B), est un bimestriel d'information, d'analyse et d'opinion sur le secteur de l'économie sociale et solidaire.

- « Cohésion sociale à Bruxelles-Capitale » par Delphine Huybrecht in « Traverses » n°178 – février 2004, p. 24-25.
- « La forme pour les nouveaux métiers » rencontre entre Delphine Huybrecht et Catherine Geleyn (Mission Locale de Saint-Josse) in « Traverses » n°181 – juin 2004, p. 10-11.
- « L'économie sociale se structure à Bruxelles » par Delphine Huybrecht in « Traverses » n°182 – août 2004, p. 22-23.
- « Formations aux TIC, la clé de l'insertion » par Delphine Huybrecht in « Traverses » n°183 - octobre 2004, p. 5-6.
- « Projet Equal : en piste sur Bruxelles » par Delphine Huybrecht et Pierre Verbeeren in « Traverses » n°183 - octobre 2004, p. 5-6.

La revue « **... BIS** » (Bruxelles Informations Sociales) est éditée par le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS). Ce magazine paraît 1 à 2 fois par an et a pour objectif d'être une revue d'informations sociales généraliste destinée à l'ensemble des acteurs de l'action sociale. L'information est centrée sur la zone géographique de Bruxelles-Capitale et traitée de manière plurielle et intersectorielle.

- Un article a été rédigé par Pierre-Alain Gerbeaux, mais la revue paraîtra en 2005.

La revue « **Le nouvel Essor de l'Interfédéré** » est éditée par l'Interfédération des organismes de formation et d'insertion Wallonie-Bruxelles. Ce magazine est édité 4 fois par an.

- « Mémorandum 2004 des associations de formation – insertion en Wallonie et à Bruxelles » in « Le nouvel essor de l'Interfédéré » n° 27 – printemps / avril 2004 (dossier central de la revue)

- « Rencontre internationale des entreprises d'insertion. Montréal 2004 » par Delphine Huybrecht in « Le nouvel essor de l'Interfédé » n° 30 – hiver / décembre 2004, p. 4-6.

Articles parus sur la FeBISP ou sur ses membres dans d'autres revues et journaux

- « Les petits boulots de l'association Boulot », propos recueillis par Christine De Naeyer, in « Le Village Mondial » n°13 – février / mars / avril 2004, p. 4.
- « Un nouveau partenariat entre l'ORBEM et les Missions Locales : accompagnement ou « contrôle » des demandeurs d'emploi ? » par Richard Kalisz et Philippe Giot, in « Le Village Mondial » n°15 – août / septembre / octobre 2004, p. 16-17.
- « Une maison pour trouver un emploi » par Fabrice Voogt, in « Le Soir » du jeudi 23 septembre 2004, p. 18.
- « La nouvelle donne bruxelloise » par Gabriel Maissin in « Politique – revue de débats » n°36 – octobre 2004, p. 52-53.
- « Position de la FeBISP concernant les nouvelles missions confiées à l'ONEM » in « Les brèves du ...BIS » du 1er décembre 2004 (newsletter électronique).
- « FeBISP et chasse aux chômeurs. L'ISP ne deviendra pas un système de contrainte et de contrôle » in « ES infos » n°15 – décembre 2004 (newsletter électronique).

Articles parus sur la FeBISP ou sur ses membres dans « Alter Echos »

- « Des chiffres fiables pour le poids du non marchand en Belgique » in « Alter Echos » n°164 – 10 mai 2004, p. 11-12.
- « Intérim d'insertion : il existe des alternatives » in « Alter Echos » n°165-166 – 7 juin 2004, p. 7-12.
- « Volonté de renouveau à la Mission Locale d'Anderlecht » in « Alter Echos » n°167 – 21 juin 2004, p. 15.
- « Le contrat de projet professionnel : inauguration officielle et réactions mitigées » in « Alter Echos » n°171 – 20 septembre 2004, p. 3-5.
- « Bruxelles Formation et la FeBISP : regards croisés sur deux ans de concertation » in « Alter Echos » n°172 – 04 octobre 2004, p. 3-6.
- « Plan bruxellois pour l'alphabétisation : deux ans après » in « Alter Echos » n°172 – 4 octobre 2004, p. 13-16.

3.3.3. Le site Internet

Le site Internet de la FeBISP (<http://www.febisp.be/>) est consacré à l'économie sociale d'insertion et à l'insertion socioprofessionnelle dans la région de Bruxelles-Capitale.

Son contenu est très diversifié puisqu'on peut y trouver entre autres des reportages, des articles de fonds, des actualités, des textes juridiques, les appels à projets des différents pouvoirs sub-sidiants, des informations pratiques du type listes d'adresses utiles, des coordonnées de personnes de contact, des liens vers d'autres sites Internet, les adresses des membres de la fédération, les interlocuteurs et partenaires de la FeBISP, des expériences innovantes en économie sociale, des informations sur les programmes de développement urbain et de revitalisation des quartiers à Bruxelles, un bon aperçu du parcours d'insertion et de l'insertion socioprofessionnelle ainsi que des possibilités de formation visant l'insertion à Bruxelles.

Notre objectif, à travers ce site, est de fournir aux travailleurs sociaux bruxellois (plus particulièrement engagés dans des Missions Locales, des Ateliers de formation par le travail, des Entreprises d'insertion, des Régies de quartier et des Centres d'entreprise...), aux chercheurs, aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, une information précise et régulièrement actualisée.

3.3.4. L'animation de débats : festival « Regards sur le travail »

Comme chaque année depuis une demi-décennie, la FeBISP ouvre le festival organisé par le P'tit Ciné par un débat sur un thème illustré par un film. En 2004, le débat, parfois houleux, a tourné autour de l'intérim d'insertion. La question met en effet en présence des avis très contrastés sur le sujet et a réuni le réalisateur, l'administrateur délégué de Federgon, un directeur de Mission Locale, et comme chaque fois, des travailleurs du secteur de l'ISP, de CPAS, de sociétés d'intérim, d'ateliers de Recherche active d'emploi, des chercheurs, et des stagiaires en formation professionnelle. Les débats sont à chaque fois passionnants et montrent, si c'est encore nécessaire, qu'à Bruxelles comme ailleurs, les intérêts des uns et des autres sont loin de toujours converger.

4.4. Renforcer la structuration et la professionnalisation des opérateurs bruxellois par la formation des travailleurs et des responsables. Développer une vision prospective

4.4.1. Le Fonds de formation des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise

Dans le cadre de l'accord non marchand du 29 juin 2000, l'une des conventions collectives institue un fonds de sécurité d'existence pour la formation continuée des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise (fonds de la formation continuée). Ce fonds a pour objet la formation continuée des travailleurs engagés dans les liens d'un contrat de travail avec un organisme d'insertion socioprofessionnelle¹⁶ ou une Mission Locale.

Conformément à son objet, le Fonds est destiné à permettre :

- Aux travailleurs de suivre des formations pour s'adapter aux évolutions de leur fonction, élargir leurs connaissances et leurs compétences professionnelles ;
- A l'employeur de former ses travailleurs afin de répondre aux besoins d'activités de son asbl (évolution technologique d'un poste de travail, augmentation des connaissances requises pour une fonction...).

L'activité du FFISP a adopté un rythme de croisière en 2004.

Le Fonds n'étant pas en soi un opérateur de formation, il faut confier au Comité de gestion la responsabilité de fixer les montants pour les formations transversales organisées par des opé-

¹⁶ Il s'agit donc des travailleurs qui assurent des missions d'ISP.

rateurs extérieurs et de conclure les conventions ad hoc ainsi que les montants des « bourses » dans des frais d'organisation ou de sous-traitance d'un programme de formation préalablement agréé par le Fonds.

La FeBISP, à travers son travail au Comité de gestion, a participé à l'élaboration du plan de formation en répondant aux besoins, soit d'une catégorie de travailleurs, soit de travailleurs individuels. De plus, pour répondre aux besoins transversaux à l'ensemble du secteur, il s'est agi de choisir des opérateurs de formation et de structurer une proposition de programme. Les membres du banc patronal du Comité de gestion ont aussi procédé à l'évaluation des programmes dispensés afin de s'assurer qu'il y a bien eu concordance avec les besoins exprimés initialement. Enfin la FeBISP, après avoir procédé au cadastre des masses salariales dont un pourcentage détermine la subvention annuelle, a supervisé la gestion administrative et comptable du Fonds.

Pour examiner en détail les activités du Fonds, nous renvoyons le lecteur aux rapports d'activités du Fonds (voir annexe n° 4).

4.4.2. Intervention dans les journées de formation CESSoC

Le 13 décembre 2004, la FeBISP a collaboré à la journée de réflexion organisée par la CESSoC ayant pour thème « Faut-il avoir peur des organisations syndicales ? Cette journée avait pour objectif de rappeler les grands principes de concertation sociale dans l'association du non marchand et de la situation dans le contexte plus général de la concertation sociale. Après des exposés ex cathedra en matinée, l'après-midi était réservée aux travaux en ateliers. Outre l'explication détaillée des textes des CCT en vigueur, deux exemples concrets y étaient présentés : l'un consacré à la délégation syndicale en guise de prévention et de gestion des conflits, l'autre, à l'expérience de la délégation syndicale interassociations dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. La FeBISP s'est vue confier la responsabilité de ce dernier. Le témoignage d'une association membre, le Casi-Uo/Coften, représenté par Madame Giovanna Angius, fut enrichissant et mis en relation avec le texte de la CCT par Michèle Hubin et avec les témoignages des participants.

Le 16 décembre 2004, la FeBISP a participé à l'organisation d'une journée d'étude de la CESSoC. Elle était consacrée à l'évaluation du personnel comme outil au service de la dynamisation des projets. Elle avait pour but de poser l'évaluation comme une réalité, donc pas seulement comme une fantaisie des dirigeants ni comme un outil pour renforcer le contrôle. Elle avait aussi la prétention de démontrer par des exemples concrets illustrés en ateliers la possibilité d'organiser un processus d'évaluation dans de petites entités non marchandes. Michèle Hubin a suivi cette journée et collaboré au rapportage d'un processus d'évaluation pratiqué aux Jeunesses scientifiques de Belgique.

5.5. Représenter ses membres et défendre leurs intérêts en tant qu'employeurs du secteur non marchand

5.5.1.FFISP : Comité de gestion et politique de formation du secteur

Le Fonds de Formation bruxellois de l'ISP a, à partir de 2004, commencé à prendre une vitesse qui ressemble à une vitesse de croisière : on atteint près de 80% des budgets consommés. En clair, cela veut dire que la formation commence à devenir un réflexe dans l'ISP et que l'impulsion donnée par l'accord non marchand à la formation des travailleurs commence à porter vraiment ses fruits. Les problèmes d'organisation du temps de travail sont pourtant énormes (« l'absence » des travailleurs pour formation s'ajoute aux congés divers et nombreux, eux aussi amenés par l'accord) mais, c'est un fait, le secteur avait et a besoin de formation pour augmenter sa qualité de travail, et notamment pour adapter ses méthodes pédagogiques et affiner ses méthodes de gestion autant financière que des relations humaines. Le plan de formation s'adapte aux besoins détectés, mais il faudra en 2005 faire une évaluation fine des plans qui ont été développés et repenser un plan de formation pour 2006, en fonction de l'analyse des besoins.

Le Comité paritaire de gestion du fonds se réunit au moins tous les mois et demi, en fonction des besoins, discute puis adopte le plan de formation proposé par la FEBISP, accepte ou non les plans proposés par les associations et supervise la gestion. La FeBISP, quant à elle, gère au quotidien le fonds et son administration qui est complexe, et comme de plus en plus souvent, sans cesse plus lourde.

5.5.2.Fonds Socioculturel et Sportif : Comité de gestion

Le Fonds de sécurité d'existence dénommé « fonds social du secteur socioculturel » a été institué par la convention collective de travail du 20 mars 1997 (MB. 22/10/1997). Le Fonds a pour objet de *stimuler toute initiative de formation, d'emploi et d'éducation dans le secteur socioculturel, plus particulièrement, il a pour objet le financement des initiatives en matière d'emploi et d'éducation dans le secteur socioculturel, principalement au profit des groupes à risque*. La gestion du Fonds est paritaire, la CESSOC occupe le banc patronal. Un mandat est attribué à Michèle Hubin. Dans le cadre des budgets qui lui sont alloués, le Fonds soutient des initiatives de formation en faveur des groupes à risque du secteur visant à garantir un meilleur ancrage à l'emploi pour les travailleurs et à assurer un meilleur accès à celui-ci pour les demandeurs d'emploi. Le Fonds est actuellement alimenté par une cotisation de 0,10% prélevée sur les cotisations de sécurité sociale.

En 2004, Le Fonds de sécurité d'existence de la commission paritaire 329 a initié trois appels à projets en faveur des publics dits à risques. Dans leur durée, les projets relatifs à ces appels s'échelonneront sur plusieurs exercices. Le premier appel à projet est orienté vers les travailleurs du secteur, destiné à promouvoir et soutenir des échanges d'expériences professionnelles. Le deuxième est destiné aux accompagnements d'équipe. Le troisième appel à projets privilégie le tutorat en situation de travail.

Echange d'expériences professionnelles : développer les compétences collectives des travailleurs en leur permettant de rencontrer les pratiques d'autres professionnels.

Accompagnement d'équipe : permettre à une équipe un travail de réflexion sur ses pratiques ou aider à l'accompagnement dans la résolution d'un problème qui se pose à l'association : organisation du travail, modification dans l'activité, évolution.

Tutorat : permettre à des travailleurs, âgés ou non, ayant une certaine expertise, de mettre celle-ci à disposition d'autres travailleurs.

Via son mandat, la FeBISP a participé à la sélection et à la mise en œuvre des projets. De plus, le Fonds socioculturel et sportif a organisé en novembre 2004 une journée d'échanges intitulée « Le socioculturel en ... actions ». Michèle Hubin a animé un atelier d'échange reposant sur le témoignage de la Mission Locale d'Ixelles et de son expérience vécue au cours d'une opération de supervision longue.

5.5.3. Maribel social

Le Maribel social a connu un changement considérable du système d'attribution des emplois en 2004. En effet, il fut arrêté qu'il était désormais impossible de procéder à l'attribution d'un poste de travail à un groupement d'employeurs. Ce principe était donc rendu caduc. Sa dissolution n'est cependant pas automatique : les anciennes attributions Maribel II, III et IV ne sont donc pas remises en cause. Les employeurs ne doivent sortir d'un groupement constitué antérieurement que lorsqu'un poste attribué se libère définitivement. C'est dans ce contexte qu'est intervenu le nouvel appel à candidature dit « Maribel V ».

Les conditions d'accès au bénéfice des emplois supplémentaires générés par le dispositif Maribel social restaient identiques. Il s'agit de :

- Relever de la compétence de la Commission paritaire du secteur socioculturel et sportif des Communautés française et germanophone (CP 329) ;
- Ressortir à ce même titre au Fonds Maribel social pour le secteur socioculturel et sportif dont l'indice ONSS sectoriel est le - 362 -.

De même, les conditions d'attribution restent inchangées. Hormis l'appartenance sectorielle, il est demandé aux employeurs candidats de respecter :

- Une condition de diminution de la pénibilité du travail : allègement de la charge de travail de manière à libérer des tâches annexes les fonctions principalement liées à la réalisation de l'objet social. Ainsi, il n'est donc pas question d'affecter un emploi Maribel social à la création d'un service supplémentaire aux usagers ;
- Une condition d'augmentation du volume de l'emploi grâce à la création du poste Maribel social.

Notons également le respect nécessaire de la procédure (calendrier, consultation du personnel, délai d'engagement) pour la recevabilité des candidatures. Les critères d'attribution des emplois

dans le cadre du Maribel social V étaient restrictifs étant donné la limite budgétaire fixée par la dotation. Au total de l'appel à candidatures effectué en deux temps, 90 emplois supplémentaires à créer ont été octroyés par tranche d'un emploi mi-temps minimum. A l'exception de quelques emplois attribués lors de la deuxième phase de l'appel, les emplois étaient des engagements à durée indéterminée. Les engagements devaient être rapidement effectués après notification d'attribution. Les qualifications octroyées étaient fonction de la demande formulée dans l'acte de candidature, pour autant que les conditions d'attribution citées ci-dessus aient été respectées.

Cependant, comme auparavant, le Fonds ne peut subventionner des emplois dont le coût salarial dépasserait 64 937,84 euros par ETP/an en fin de carrière. Quel que soit le niveau de qualification octroyé ou l'ancienneté barémique valorisée, l'intervention financière sera fixée en fonction des charges réelles. L'intervention financière du Fonds a été toutefois plafonnée au montant annuel maximum de 31 536 euros¹⁷.

La gestion des candidatures de l'appel à projet Maribel V était confiée à la CESSoC pour le banc patronal. Par délégation, chaque fédération était chargée de la vérification de la recevabilité des candidatures et devait participer à la répartition (sous)-sectorielle des propositions. La FeBISP a procédé à la gestion des candidatures de ses membres et a défendu celles-ci auprès de la FESEFA. Sur un total de 17 candidatures (dont l'une s'est avérée non recevable), 12 associations ont bénéficié d'une attribution (le plus souvent à concurrence d'0,5 ETP) dans le cadre de l'appel Maribel V.

De plus, la FeBISP a suivi la réflexion au sein de la CESSoC afin de garantir l'équité dans le choix des critères d'attribution vu la disparition des groupements d'employeurs tout autant que de superviser les opérations permettant à un employeur de quitter le groupement afin de se voir réattribuer un poste Maribel au titre d'employeur individuel.

Par ailleurs, la FeBISP est responsable du groupement Maribel FeBISP (regroupant 31 associations membres) et qui a généré dans le cadre du Maribel II, III et IV l'équivalent de 25 ETP réparti au sein de ce groupement.

La fédération assiste ainsi ses membres dans leur relation avec l'asbl qui gère les subventions Maribel et établit le rapport annuel pour l'ensemble du groupement.

Il est à signaler que suite au remplacement de poste dans le courant de l'année 2004 et suite aux nouvelles règles en vigueur en matière de remplacement des postes Maribel, trois associations ont quitté le groupement en 2004 pour se voir réattribuer ces postes individuellement.

5.5.4. Relations sociales

Les relations sociales dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle sont garanties par le système de délégation syndicale interassociations pour les moins de 20 travailleurs, par le système de délégation syndicale propre pour les autres, par le Bureau de concertation (voir ci-dessous) ainsi que par les organes paritaires institués dans le cadre de la gestion paritaire de l'accord non marchand. Cet ensemble est sous-tendu par une clause de paix sociale jusqu'à 2005 figurant dans le protocole d'accord *mettant en place un cadre pour les relations sociales du secteur ISP en Région bruxelloise*. Cette multitude d'organes aux champs de compétences

¹⁷ Montant augmenté à titre exceptionnel pour l'exercice 2004 et soumis à conditions.

bien distincts a contribué à la construction d'une dynamique collective de négociation dans le secteur. Sur le banc patronal, la FeBISP a été active, soucieuse du respect et de l'amélioration des conditions de travail de ceux qui s'investissent dans le secteur.

Les relations sociales sont aussi jalonnées de conseils prodigués aux membres pour toute question concernant les relations collectives de travail, la rédaction du règlement de travail, l'application de la législation comme les conventions collectives de travail sectorielles ou sous-sectorielles.

5.5.5. Bureau de concertation

Le Bureau de concertation, organe paritaire, a été institué par le « protocole d'accord mettant en place un cadre pour les relations sociales du secteur ISP en Région bruxelloise » datant du 02 juillet 2002 et signé par les partenaires sociaux en 2002. Il est composé de 6 membres représentant les travailleurs et de 6 membres représentant les employeurs. Dans le cadre de sa mission générale de fédération représentative, la FeBISP agit comme interlocuteur collectif des opérateurs ISP.

Les missions du Bureau de concertation sont les suivantes :

- La reconnaissance mutuelle des différents acteurs concernés par les politiques d'insertion socioprofessionnelle et de formation des adultes ;
- L'amélioration de la représentation syndicale au sein des associations ISP ;
- L'organisation d'une concertation sociale au niveau de l'ISP.

En 2004, le Bureau de concertation a procédé à une évaluation du fonctionnement de la délégation syndicale interassociations ainsi que le prévoyait la convention collective de travail instituant le système. Dans le prolongement de cette évaluation, le Bureau de concertation a pris l'option de mener une réflexion paritaire sur l'état des relations sociales dans notre secteur, mettant plus particulièrement à l'ordre du jour la problématique de l'évaluation de l'ANM et ses conséquences sur l'emploi ainsi que les partenariats des opérateurs de formation avec les différents pouvoirs subsidiaires.

5.5.6. Commission paritaire

Depuis le 30 septembre 2004, Michèle Hubin a été nommée membre suppléante de la Commission paritaire 329 plénière. Ce mandat est intervenu via la CESSoc, reconnue comme organisation représentative des employeurs pour siéger à la Commission paritaire 329. Le champ de compétences de celle-ci est particulièrement large puisqu'il regroupe 13 sous-secteurs. Les associations relevant de l'un de ceux-ci – dont l'insertion socioprofessionnelle – sont de facto impliquées par les décisions de la Commission.

Dans le cadre de ce mandat, les interventions sont de trois ordres :

- Conclure des conventions collectives de travail (prime syndicale) ;

- Emettre des avis (travail des groupes de travail sur la flexibilité du temps de travail, statut et seuil de la délégation syndicale) ;
- Mener des conciliations en cas de litiges dans une association du secteur entre travailleur et employeur.

5.5.7. Comité de pilotage tripartite : dispositions pour l'application de l'ANM

Le Comité de pilotage tripartite est composé des représentants patronaux, de représentants syndicaux et de représentants de la Commission communautaire française ainsi que ceux de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Comité de pilotage tripartite (CPT) a un rôle de vérification et de contrôle quant aux modalités de mise en œuvre de l'accord non marchand 2000/2005. La FeBISP y assume la responsabilité de la représentation patronale.

En respect du Protocole d'accord instituant le CPT, celui-ci a adopté un R.O.I. déposé au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour prise d'acte, fixant modalités de convocation, missions et mode de prise de décision.

En 2004, l'activité de la FeBISP au Comité de Pilotage tripartite a essentiellement visé à assurer le suivi de l'accord non marchand ainsi qu'à en garantir l'application optimale. Une innovation est apparue toutefois dans son fonctionnement : bien que séparés, les volets régional et communautaire étaient traités simultanément puisque le Ministre de tutelle couvrait les deux volets. Suite au changement de législature, la scission des matières régionales et communautaires a vu l'apparition de deux organes distincts au fonctionnement respectif identique mais séparé .

La liste suivante reprend les points introduits et débattus par la FeBISP au CPT, qu'il s'agisse du volet régional ou du volet communautaire :

- Dépôt et identification des masses salariales annuelles pour financer l'ANM ;
- Préfinancement des actions ISP dans le cadre du FSE (procédures de liquidation) ;
- Examen de questions particulières. Examen des répercussions du système de financement sur la situation des employeurs et la structure de l'emploi ;
- Modification de l'AR. 2001/549 de la COCOF : adoption des barèmes lissés (échelons 3/4.1 et 5) ;
- Révision des catégories en fonction du décompte du volume d'heures conventionnées par Bruxelles Formation par les AFT : proposition de décompte annuel en 2004 ;
- Aménagement de la fin de carrière :
 - Cadastre des heures : décompte des heures de réduction du temps de travail ;
 - Octroi et indexation d'une subvention de fonctionnement pour l'asbl Réduire et Compenser ;
 - Décompte et utilisation des montants non consommés ;

- Prise en compte dans les régimes de PRC des nouvelles normes concernant la RTT ;
 - Dépenses éligibles pour les subventions Réduire et Compenser ;
 - Délais de liquidation des subventions destinées à financer l'embauche compensatoire ;
 - Modalités de justification des subventions.
- Formation continuée :
 - Engagement de 10% de la subvention pour le fonctionnement du FFISP ;
 - Identification et dépôt des masses salariales pour le calcul de la subvention annuelle ;
 - Détermination des dépenses éligibles ;
 - Délais de liquidation des subventions destinées à financer la formation continuée.
 - Modalités de la liquidation des subventions liées à l'activité des délégations syndicales pour les employeurs impliqués dans une démarche de représentation syndicale ;
 - Examen et appui des recours individuels ;
 - Ajustement budgétaire et budget 2005 : réunion d'un groupe de travail en vue d'effectuer les estimations nécessaires pour assurer le financement de l'accord non marchand.

5.5.8.L'asbl Réduire & Compenser

L'asbl « Réduire et Compenser » a été instituée par l'article 9 de la Convention Collective de Travail du 1^{er} juillet 2002 relative à l'aménagement de la fin de carrière. Une convention entre le Collège de la COCOF et l'asbl « Réduire et Compenser » détermine les conditions selon lesquelles l'asbl est chargée de la répartition des emplois et des moyens financiers, suite à la mise en œuvre des mesures de réduction du temps de travail en fin de carrière dans le secteur de la Commission paritaire 305.2 et la Commission paritaire 329 (OISP région bruxelloise). Une convention entre l'ORBEM et l'asbl « Réduire et Compenser » a également été signée, relative à la gestion de l'aménagement de la fin de carrière et à l'embauche compensatoire pour le personnel des partenaires coordinateurs francophones de l'ORBEM (Missions Locales).

La FeBISP est membre d'un des Comités de gestion de l'asbl « Réduire et Compenser ». Ces deux Comités de gestion sont composés paritairement des organisations représentatives d'employeurs des Commissions paritaires 305.2 ou 329 et de représentants des organisations des travailleurs. Aussi, pour des questions pratiques, chaque Commission paritaire assume par secteur la gestion séparée des projets d'embauches compensatoires. Les mandats occupés par la FeBISP au sein du Comité de gestion sont exercés par Gabriel Maissin, Suzanne Beer et Sylvain Bertrand (Michèle Hubin et Valérie Dancart y étant conviées).

Il est à noter que le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de l'asbl « Réduire et Compenser » restent des organes communs aux deux commissions paritaires ; la FeBISP siège donc également au sein de ces instances en tant que représentante du Comité de gestion de la

Commission paritaire 329. Le mandat de vice-président de l'asbl « Réduire et Compenser » est assumé par Gabriel Maissin.

La FeBISP a lancé fin décembre 2004 auprès de tous les employeurs inclus dans le champ d'application de la CCT (volet Commission paritaire 329) une enquête afin d'établir le cadastre destiné à évaluer le volume d'heures généré par la réduction du temps de travail pour l'exercice suivant. L'ensemble de ces données permet ainsi de dégager un cadastre RTT, qui est ensuite transmis par la FeBISP aux autorités subsidiantes via le Comité de pilotage tripartite.

La budgétisation et la comptabilisation annuelles des heures de réduction du temps de travail permettent par la suite de lancer des appels à projets d'embauche compensatoire. Ainsi, pour les associations qui ont des travailleurs bénéficiant d'une réduction de temps de travail et qui, donc, entrent dans les conditions de l'appel à projets, une fois leur projet accepté par le Comité de gestion, il est alloué à l'association un temps de travail supplémentaire, doté d'une subvention horaire versée par l'asbl « Réduire et Compenser ».

Les missions assignées à la FeBISP (par une convention de services entre la FeBISP et l'asbl « Réduire et Compenser ») dans le cadre de la gestion administrative et comptable de l'asbl « Réduire et Compenser » sont nombreuses.

Outre l'encodage et la mise à jour des données du cadastre de l'emploi pour les associations d'insertion socioprofessionnelle, tombant sous l'application de la Convention Collective de Travail du 1^{er} juillet 2002, la FeBISP assure la diffusion et la gestion des appels d'offres d'embauche compensatoire, la gestion administrative et comptable relative aux demandes d'heures de compensation : classement, réception et réponse aux courriers postaux et électroniques, préparation des dossiers de demandes d'embauches compensatoires à soumettre au Comité de gestion, préparation des réunions et rédaction des procès-verbaux, notifications des décisions aux employeurs, établissement des documents permettant aux employeurs de justifier les subventions accordées, récolte des pièces justificatives, vérification et encodage des documents transmis par les employeurs, tenue de la comptabilité des opérations liées aux employeurs dépendants de la Commission paritaire 329 (comptabilisation des heures ...), versements des montants aux employeurs en fonction des décisions et des règles établies par le Comité de gestion, permanence téléphonique et informations pour permettre aux employeurs de remplir leurs obligations en la matière, encodage de la comptabilité de l'asbl « Réduire et Compenser » Commission paritaire 329 et Commission paritaire 305.2, participation au contrôle des comptes par le réviseur d'entreprises, justifications des subventions auprès des autorités subsidiantes, à savoir la COCOF et l'ORBEM, et contacts avec les administrations.

Pour ce faire, la FeBISP a mis en 2004 à disposition de l'asbl « Réduire et Compenser », les outils informatiques (matériel et connexions, logiciels Excel, FileMaker Pro, logiciel comptable Equisis) et les ressources humaines y afférant pour mener à bien la réalisation de l'embauche compensatoire dans notre secteur.

Signalons que, durant l'année 2004, a surgi un problème important quant à l'application par la COCOF des mesures de financement. Contrairement aux années 2001, 2002 et 2003, l'administration de la COCOF ne tient à prendre en compte que l'équipe de base COCOF pour le calcul des heures et non l'ensemble de l'équipe affectée aux tâches ISP (comme c'est le cas pour la formation). Cette restriction est prise indépendamment de l'accord politique contenu dans le protocole d'accord du non marchand signé par le gouvernement et les partenaires so-

ciaux et à la pratique de 2001, 2002, 2003... Des démarches ont été entamées pour résoudre cet épineux problème ...

Par ailleurs, à partir de 2005, il y aura un fonds « Réduire et Compenser » différent pour chaque Commission paritaire : Commission paritaire 329 pour l'ISP, Commission paritaire 305.2 pour le social-santé.

3.

La FeBISP : une structure, une équipe et des membres

3.1. L'Assemblée générale et le Conseil d'administration

L'Assemblée générale se réunit désormais 7 ou 8 fois par an et continue à réunir au moins 2/3 des membres à chaque réunion. Les discussions (qui vont parfois bon train) et décisions portent sur tous les sujets qui touchent le secteur. La récurrence de certains sujets à l'ordre du jour, tels le préfinancement des subsides du FSE et l'accord non marchand, régresse quelque peu et c'est un très bon signe. On peut dire sans forfanterie que c'est parce que les choses ont significativement avancé et que c'est essentiellement grâce à l'obstination et à la persévérance de la FeBISP et de ses membres. (Voir annexe n° 7 : ordre du jour des Assemblées générales et annexe n° 8 : tableau des présences des membres aux Assemblées générales)

L'Assemblée générale est ainsi le lieu privilégié de discussions collectives du secteur : aucune décision importante n'est prise sans l'aval de l'Assemblée générale, c'est le défi que nous tenons depuis les débuts de la fédération, c'est aussi ce qui fait notre force. L'Assemblée générale décide aussi de lancer tel ou tel groupe de travail pour examiner des questions dont elle veut traiter, mais qu'il faut instruire. Elle est le lieu où se font les propositions importantes, où se dessinent les grandes lignes de l'activité de l'année à venir, et bien sûr de l'avenir du secteur. A cet effet, elle a, par exemple, reçu Monsieur Eric Tomas, alors Ministre de la formation professionnelle et de l'emploi, pour qu'il fasse le point sur la législature qui se terminait en juin et qu'il présente les grandes lignes du programme du nouveau gouvernement.

Les sujets, en 2004, n'ont pas manqué, que ce soit le plan d'accompagnement des chômeurs, le réseau des plates-formes pour l'emploi, les priorités pour l'emploi du nouveau gouvernement, le futur réseau Corail, l'application des cahiers des charges des organismes, les relations sociales dans le secteur, en passant par l'actualité pédagogique et administrative.

Le Conseil d'administration de la FeBISP, qui était composé en 2004 de : Sylvain Bertrand (Le Piment asbl) président, Pierre Devleeschouwer (FIJ) secrétaire, Giovanna Angius (Coften, Casi-VO) trésorière, Jean-Philippe Martin (Mission Locale de Saint Gilles), Jacques Lechat (Apaj) et Danièle Rongé (CF2000), s'est réuni très régulièrement. À l'exception de juillet et août, il se réunit deux fois par mois : une « petite » réunion de mise au point avant l'Assemblée générale et une demi-journée pour traiter de l'ensemble des questions liées à la gestion de notre asbl (finances, équipe ...), mais aussi pour apporter un appui dans le suivi des nombreux dossiers et groupes de travail issus de l'Assemblée générale.

3.2. L'équipe de la FeBISP

L'équipe de la FeBISP se compose de 10 personnes, dont 1 secrétaire générale, 1 administrateur délégué, 4 attachés aux matières, 1 attachée à la communication, 2 gestionnaires financière et

administrative et 1 gestionnaire administrative à mi-temps chargée de la gestion quotidienne du fonds de formation sectoriel bruxellois.

Malgré l'augmentation très sensible du nombre de domaines et chantiers couverts et ouverts par la FeBISP, l'équipe reste polyvalente et la plupart des attachés, spécialisés sur certaines matières, peuvent remplacer en cas de besoin un collègue ou l'autre.

L'activité de la fédération étant le reflet de celle du secteur, la fédération, elle aussi, voit la charge administrative s'alourdir, notamment à cause de l'incapacité des pouvoirs subsidiaires à unifier les items de leurs formulaires. Bien entendu, des réunions d'équipe se tiennent régulièrement et sont destinées à coordonner et à améliorer les services aux membres ainsi que la mise en pratique des missions qui sont confiées à la fédération.

3.3. Les relations avec les membres

De multiples contacts ont lieu à tous les niveaux entre les membres et leur fédération : en Assemblée générale, qui voit se rencontrer l'équipe FeBISP et les directions ou leurs mandataires, en Conseil d'administration, dans les groupes de travail internes et externes, par téléphone, par réunions individualisées, par mail, etc.

Les groupes de travail sont essentiels à la FeBISP : en fonction des matières, les directions mandatent l'un ou l'autre de leur travailleur, qu'il soit formateur, coordinateur pédagogique, accueillant ou responsable de gestion. C'est l'Assemblée générale qui tire les conclusions des travaux des groupes de travail et qui prend ensuite attitude.

De très nombreux membres font appel fréquemment à la FeBISP pour recueillir avis, conseils ou aide sur tel ou tel dossier, y compris sur les questions de relations sociales et de financement de leurs activités. C'est évidemment aussi grâce à ce type de relations – de continuel va-et-vient entre les membres et leur fédération – que celle-ci acquiert une connaissance fine du secteur, de ses problèmes, de ses enjeux et qu'elle peut ainsi représenter adéquatement celui-ci dans tous les lieux ad hoc.

3.4. L'agrandissement et l'embellissement des locaux

En 2004, les locaux de la FeBISP se sont agrandis. La Fédération occupe un étage supplémentaire et, de ce fait, l'intégralité du bâtiment au 307 rue des Alliés à 1190 Forest. La FeBISP a ainsi mieux réparti l'occupation de l'espace et dispose dorénavant d'une salle de réunion qui lui est propre et d'un local réservé exclusivement à la bibliothèque.

Par ailleurs, des travaux d'embellissement ont été menés au niveau du troisième étage. La FeBISP a fait appel à un de ses membres pour ces travaux de peinture. Les autres étages devraient eux aussi être repeints mais cela dépendra de la marge budgétaire des années à venir.

3.5. Les finances

La FeBISP apporte un soin particulier à sa gestion financière et veille à ce que son budget soit respecté. Ainsi, les finances sont en équilibre et l'exercice de 2004 se solde par un léger boni et marque une augmentation de nos moyens financiers parallèle à l'extension de nos activités dans les domaines de l'économie sociale (voir annexe n° 9 : bilan et comptes de résultats 2004). Par ailleurs, nous avons étendu nos locaux et poursuivis la mise à niveau de notre matériel informatique. Mais le plus important est sans doute la garantie offerte aux membres de l'équipe de la FeBISP de se voir appliquer les mêmes conditions de rémunérations et de travail que celles qui sont prévues par les accords du non marchand à leurs collègues travaillant dans les associations.

Notons aussi que l'augmentation de nos moyens correspond à une augmentation des missions que nous accomplissons dans le domaine de la gestion administrative au profit de nos membres, des missions de soutiens juridiques et techniques et de la multiplication des lieux où la FeBISP est amenée à siéger.

Le financement de notre fédération est assuré par :

- Les apports des membres de notre Fédération (cotisations et mise à disposition d'emplois du Maribel Social – groupement FeBISP) ;
- Un subside obtenu pour des actions ponctuelles (subside de la Région de Bruxelles-Capitale pour le Colloque « Les Missions Locales, actrices d'une stratégie urbaine pour l'Emploi et l'Economie sociale » ;
- Une aide de la Région sous forme de deux postes ACS ;
- Des subsides pluriannuels pour des missions structurelles de coordination telles celles qui nous ont été confiées par la COCOF, par une subvention du Fonds Social européen Objectif III ;
- Une aide de la Région : soutien à la création de projets d'économie sociale;
- Une aide du Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique ;
- Un projet ECSA.

Il est important de rappeler que cet équilibre financier est également assuré par le paiement régulier des cotisations de nos membres. Contributions qui sont loin d'être symboliques, mais qui garantissent à la FeBISP un minimum d'indépendance.

Liste des annexes

Remarque : les annexes ne sont pas reprises dans ce mensuel, mais sont disponibles dans la version complète de notre rapport d'activités qui se trouve sur notre site internet à l'adresse suivante : [http://www.febisp.be/Menu feBISP/services F.html](http://www.febisp.be/Menu_feBISP/services_F.html)

Annexe 1 : Mémorandum de la FeBISP

Annexe 2 : Déclaration commune de la Rencontre internationale des entreprises d'insertion à Montréal

Annexe 3 : Fiche descriptive du Groupe de travail Agents d'accueil

Annexe 4 : Rapport d'activités du Fonds de formation des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise

Annexe 5 : Récapitulatif des articles parus en 2004 dans « L'Insertion »

Annexe 6 : Agendas des activités de la FeBISP

Annexe 7 : Ordres du jour des Assemblées générales de travail et statutaire de la FeBISP

Annexe 8 : Tableau des présences des membres aux Assemblées générales de la FeBISP

Annexe 9 : Bilan et comptes de résultats 2004

Annonces

Offres d'emploi

L'asbl **Molenbeek Formation** recrute un(e) **formateur/trice** pour un contrat à durée indéterminée.

Description des tâches :

- cours généraux d'histoire
- cours d'initiation à la citoyenneté
- participation à l'élaboration du programme d'accueil et à la mise en place de méthodes et outils pédagogiques...

Profil et conditions :

- statut ACS

Vous pouvez adresser vos candidatures à :

Molenbeek Formation asbl
Mme Olivia P'Tito
Administratrice déléguée
Bd Léopold II, 101-103
1080 Bruxelles
<mailto:amis.direction@misc.irisnet.be>

COBEFF, OISP, recrute un(e) **formateur/trice** pour contrat de remplacement (début du contrat : 16/08/05).

Description des tâches :

- cours
- animation

Profil et conditions :

- diplômé en psychologie ou communication

Envoyer CV à :
Coordination Bruxelloise pour l'Emploi et la Formation des Femmes (COBEFF asbl)
Mme Martine De Vos
Rue Philomène, 39
1030 Bruxelles
 ☎ 02 250 35 60
<mailto:infos@cobeff.be>

La **Mission Locale de Bruxelles Ville** recrute un(e) **encadrant(e) d'équipe de bâtiment**.

Profil et conditions :

- statut ACS (habitant Bxl)
- diplômé ou enseignement secondaire supérieur
- connaissances théoriques et techniques dans les métiers de bâtiment

- expérience dans la conduite d'équipe
- sens des relations humaines
- connaissances du marché de l'emploi bruxellois

Envoyer CV à l'attention de :
MLOC de Bruxelles asbl
Mme VANDERSTRAETEN
Bd. E. Jacquain, 50
1000 Bruxelles
 ☎ 02 219 80 71
mailto:mloc_bxl_ville@hotmail.com

Cenforgil ASBL, centre de formation et d'ISP, recherche un(e) **formateur/trice** pour sa filière en **bureautique** pour assurer 18 heures de cours par semaine (soit 6h/sem X 3 groupes) de septembre 2005 à mai 2006.

Description des tâches :

- cours d'initiation à Windows et à Internet
- apprentissage des logiciels de bureautique (Word, Excel, Access et PowerPoint)

Profil et conditions :

- statut d'indépendant
- possibilité éventuelle de partager les heures de cours
- préférence sera donnée à une personne disposant d'un titre pédagogique

Envoi CV & lettre de motivation à :
CENFORGIL asbl - Centre de Formation Associé à la Mission Locale
Mme Isabelle Chasse
Rue de la Victoire, 26
1060 Bruxelles
<mailto:isabelle.chasse@cenforgil.be>

La **Maison de Quartier d'Helmet** recherche pour **engagement immédiat** un(e) **coordinateur/trice** pour un remplacement longue maladie.

Profil et conditions :

- statut ACS
- niveau universitaire et satisfaisant
- bonne connaissance du milieu associatif

Envoyer lettre de motivation & CV à :
Maison de Quartier d'Helmet asbl
Mme Béatrice Charlier
Square Riga, 39

1030 Bruxelles
 ☎ 02 374 78 35
<mailto:mql.administration@swing.be>

Lire et écrire Bruxelles recherche un **référént pédagogique** en alphabétisation.

Description des tâches :

- encadrement pédagogique d'une équipe de formateurs en alphabétisation / FLE
- supervision et évaluation des formateurs
- organisation et animation de formations de formateurs

Profil et conditions :

- statut ACS bruxellois
- diplômé
- expérience en alphabétisation indispensable

CV et lettre de motivation (en mentionnant réf. FOREPE) à adresser à :

Lire et Ecrire Bruxelles asbl
M. François Delacuqué – DRH
Rue d'Alost, 7
1000 Bruxelles
 ☎ 02 213 37 00
<mailto:francois.decaluwe@lire-et-ecrire.be>

Idée 53 asbl recrute un(e) **secrétaire de direction** ayant la responsabilité d'un atelier de formation en travaux de bureau informatisés (formateur/trice classe 1 - 4.1 ISP).

Profil et conditions :

- statut ACS
- formation supérieure non universitaire en secrétariat de direction
- expérience utile
- aptitude pédagogique

Envoyer lettre de candidature manuscrite & CV à :

Idée 53 asbl - Atelier de Formation par le Travail
Rue Malibran, 47
1050 Bruxelles
 ☎ 02 648 95 94
<mailto:ide53@brutele.be>

Description de fonction et profil disponible sur simple demande.

Agenda

LE TRAVAIL DE LA FEBISP DU 16/03 AU 15/04

| | |
|--------------|--|
| 16/03 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de gestion du FFISP • Participation au colloque PTE sur les discriminations à l'embauche |
| 17/03 | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation Bilan des travaux Validation des compétences – Equal Valid • Réunion au Cabinet du Ministre Benoît Cerexhe concernant la convention FeBISP |
| 18/03 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunion sur le Pacte associatif bruxellois chez Monsieur Philippe Laurent • Réunion du Bureau permanent de l'Alternance à la CCFEE • Visite aux Portes Ouvertes des asbl « Cobeff » et « Le Piment » et animation du « panel stagiaires » au Piment |
| 21/03 | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à une table-ronde sur la nouvelle réglementation du chômage organisée dans le cadre de la Bourse de l'Emploi de la Commune de Ganshoren |
| 22/03 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec Giovanna Angius concernant les comptes FeBISP • Réunion du Fonds Socioculturel et Sportif à l'APEF • Entretien avec Madame Sophie Lefebvre du CDCS concernant une publication sur l'ISP • Evaluation de la 2^{ème} session formation « Accueil des nouveaux migrants » du CIRE • Réunion avec Febecoop, OOTB et FeBISP chez Febecoop |
| 23/03 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Conseil d'administration de la FeBISP • Réunion du Comité d'accompagnement Enquête public ISP à la COCOF • Participation au séminaire ABE sur les aides aux entreprises au Salon des Entrepreneurs sur le site Tours et Taxis • Participation à la soirée organisée dans le cadre du Salon des Entrepreneurs sur le Contrat pour l'économie et l'emploi sur le site Tours et Taxis |
| 24/03 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité d'accompagnement Convention COCOF-FeBISP au Cabinet de la Ministre Françoise Dupuis • Réunion du Comité ANM COCOF au Cabinet de la Ministre Françoise Dupuis • Réunion à la Mission Locale de Forest pour l'organisation de la venue de Québécois à Bruxelles |
| 25/03 | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec Lucie Deffernez de la COCOF sur l'enquête public ISP |
| 04/04 | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le TEF (ULB) concernant l'enquête public ISP |
| 11/04 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunion de travail ANM 2006-2010 Région wallonne et RBC à la FESEFA • Réunion du Conseil d'administration de la FESEFA • Réunion du Groupe de travail pédagogique (réflexion pédagogique transversale) |
| 12/04 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec OOTB • Réunion du Groupe de travail COCOF : brochure de l'offre de formation professionnelle • Réunion du Groupe de travail CCFEE « Avenir des Fonds structurels européens » |
| 13/04 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunion au Cabinet du Ministre Benoît Cerexhe sur la structuration ANM • Réunion du Groupe de travail réflexion pédagogique • Réunion du Groupe de travail économie sociale |
| 14/04 | <ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Conseil d'administration CESSoc • Rencontre Economie sociale d'insertion, région de Stockholm (REVES) |
| 15/04 | <ul style="list-style-type: none"> • Concertation Economie sociale au CEIPS à Jambes • Réunion avec REVES, administration et Cabinet du Ministre Benoît Cerexhe chez REVES • Réunion des fédérations membres de SAW-B à Namur |

ACTIVITES EN MAI

| | | |
|---|--|--|
| <p>20/05 de 12h à 14h</p> <p>! Reporté au 30/05 de 12h à 14h</p> | <p style="text-align: center;">Midi FeBISP</p> <p>Invitée : Evelyne Coppens, Bruxelles Formation - Coordinatrice du Centre de remobilisation et d'accompagnement des chômeurs (CRAC).</p> <p>Le Centre de remobilisation et d'accompagnement des chômeurs s'est positionné comme le point de départ du parcours de formation. Il s'adresse principalement, mais pas uniquement, aux jeunes qui ont signé une convention d'insertion avec l'ORBEM. Chargé d'assurer un bilan de leurs acquis de base, il évalue la faisabilité de leur projet professionnel et détermine avec le stagiaire les étapes du parcours de formation (dans un centre de Bruxelles Formation, chez un partenaire de Bruxelles formation ou au Centre de remobilisation et d'accompagnement des chômeurs qui organise des modules de cours dans des matières transversales nécessaires à l'entrée en formation qualifiante).</p> <p>Le programme de chaque stagiaire est établi individuellement en fonction de son niveau de départ et de son objectif professionnel.</p> <p>En fin de module, une évaluation des acquis et de la motivation de chaque stagiaire est réalisée et permet de déterminer l'étape suivante du parcours (l'entrée en formation qualifiante, l'approfondissement de la remise à niveau, une (ré)orientation professionnelle via le Centre d'orientation et d'insertion socioprofessionnelle (COISP) ou le retour sur le marché de l'emploi).</p> | <p><u>Lieu</u> :</p> <p>La Maison du Livre Rue de Rome, 24-28 1060 Bruxelles Entrée gratuite N.B. : les sandwiches et boissons ne sont pas fournis sur place</p> |
| <p>03/05 de 10h à 15h</p> | <p style="text-align: center;">Journée portes ouvertes de Cenforgil</p> <p>Découverte des différentes filières :</p> <p><u>Electricité</u> : ateliers ouverts au public , stagiaires en activité pratique professionnelle</p> <p><u>Horeca</u> : démonstration du savoir-faire des auxiliaires de cuisine</p> <p><u>Bureautique</u> : classes ouvertes au public (français, dactylo, informatique, néerlandais)</p> <p><u>Métiers du sport</u> : classe ouverte au public (biométrie morphologique)</p> | <p><u>Lieu</u> :</p> <p>Rue de la Victoire, 26 1060 Bruxelles ☎ 02 543 16 60</p> |

ACTIVITES EN JUIN

| | | |
|--|---|---|
| <p>02/06 dès 17h30</p> | <p style="text-align: center;">Soirée Training Award Epsilon 2005</p> <p>La remise des Awards sera précédée d'une conférence du Professeur Guy Le Boterf sur le thème « Etre ou devenir un professionnel compétent, de quoi s'agit-il ? ».</p> <p>La soirée se clôturera par un dîner (à partir de 20h).</p> | <p><u>Lieu</u> :</p> <p>Diamant Brussels Conference & Business Centre</p> <p><u>Infos</u> :</p> <p>02 374 97 21 mailto:secretariat@epsilon.be</p> <p><u>Inscription</u> :</p> <p>http://www.epsilon.be/</p> <p><u>Tarifs</u> :</p> <p>Membres Epsilon : 50 € Non membres : 100 € Uniquement conférence et drink : 15 €</p> |
|--|---|---|

| | | |
|--|--|--|
| <p>24/06 de 12h à 14h</p> | <p style="text-align: center;">Midi FeBISP</p> <p>Invité : Nicolas Bardos-Féltoronyi, professeur à l'Université catholique de Louvain, administrateur à Solidarité Alternative Wallonne (SAW) et à CREDAL.</p> <p>Présentation de l'ouvrage « Comprendre l'économie sociale et solidaire » dans lequel Nicolas Bardos-Féltoronyi analyse et définit cette forme d'économie.</p> <p>Petit à petit, au milieu de notre économie mondiale capitaliste, l'idée s'impose qu'il existe des espaces qui échappent au poids de l'économie privée, comme à la contrainte du secteur public. Il s'agit de l'économie sociale et solidaire. Cette économie, connue depuis le début de l'histoire humaine, recouvre des activités associatives extrêmement variées et nombreuses.</p> <p>L'ouvrage analyse les différentes doctrines économiques, définit ensuite l'économie sociale tout en montrant ses origines anthropologiques et historiques. Nicolas Bardos analyse également les différents acteurs sociaux et leurs stratégies collectives. Il aborde enfin la problématique du financement de l'économie sociale, l'épargne sociale, les banques de l'économie sociale et la question du micro-crédit.</p> <p>Comprendre l'économie sociale et solidaire – coédition Couleur livres - Chronique sociale – 18,5 €</p> | <p><u>Lieu</u> :</p> <p>La Maison du Livre Rue de Rome, 24-28 1060 Bruxelles Entrée gratuite N.B. : les sandwiches et boissons ne sont pas fournis sur place</p> |
|--|--|--|

Vos remarques, suggestions, **articles** et annonces diverses sont les **bienvenus**.

Ainsi, nous serons en mesure de faire de ce mensuel un outil utile, pratique et agréable.

Attention : les documents pour la prochaine édition de “ L’insertion ” doivent nous parvenir, par e-mail si possible à <mailto:hoffstadt@febisp.be>, avant le **6 juin 2005**.